

EXTRAITS DE TERRITOIRES°421

Quinze expériences locales de participation

Comité de développement, fonds d'aide aux projets, atelier d'urbanisme participatif, conseil communal de consultation des citoyens, comité d'habitants, Agenda 21... Les quinze initiatives locales que vous allez découvrir dans les pages qui suivent sont délibérément diverses. Certaines sont à l'état de projet, d'autres déjà en place, d'autres encore ont connu un sérieux coup d'arrêt depuis le dernier changement de municipalité. Qu'importe, puisque toutes expriment la diversité imaginative des possibles de la démocratie participative. Pour savoir, prendre contact, échanger, agir.

Ces fiches ont initialement été rédigées en mars et avril 2001 ; certaines ont dû être modifiées ou complétées lors de l'élaboration de ce numéro, en fonction de l'évolution des situations locales.

Contacts

Bordeaux

Mme Abadie, chef de projet politique de la ville, mairie

05 56 10 27 50

Châteauroux

M. Coatrieux, service contrat de ville

02 54 60 52 50

Échirolles

Mme Non, M. Amirante, mission politique de la ville – vie des quartiers

04 76 20 64 43

Eybens

Mme Mouraille, mairie d'Eybens

04 76 60 76 45

Fontaine

Mme Slimani, chef de projet,
M. Contreras, premier adjoint au maire

04 76 28 76 23

Haubourdin

Mme Langie, agent de développement,
mairie d'Haubourdin

03 20 44 02 90

Mme Van der Straeten, secrétaire de l'association Le Petit Belgique initiative

03 20 50 09 99

Puisaye-For terre

M. Ristord, directeur du comité de développement du Pays de Puisaye-Forterre

03 86 74 19 19

Ribérac

Mme Baric-Laborie, conseillère en formation continue au Greta de Dordogne

05 53 82 46 79

Mairie : 05 53 92 41 51

Rillieux-la-Pape

Mme Maïlet, chargée d'environnement,
mairie

04 72 01 86 92

Mme Korosek, responsable du secrétariat des comités de quartier

04 37 85 00 16

Romans-sur-Isère

Mme Pascal, chargée de mission développement durable, mairie

04 75 05 51 51

Roubaix

M. Fagnot, chargé de mission citoyenneté et démocratie locale, mairie

03 20 66 48 42

Saint-Denis

M. Grignard, secrétaire général adjoint, responsable de la démarche de territorialisation et de la démocratie participative, centre de ressources des démarches-quartier

01 49 33 66 20

Saint-Nazaire

M. Ryo, chargé de mission service de proximité

02 40 00 40 33

Strasbourg

M. Heckel, coordonnateur du conseil consultatif des étrangers

03 88 60 93 25

Villeneuve-d'Ascq

M. Bouderbah, service municipal d'aide au développement associatif

03 28 80 54 48

Conseil de veille de la démocratie participative
Bordeaux (33)
214 500 habitants

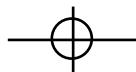
Veiller sur la participation

Mise en parallèle d'un dispositif initié il y a 6 ans par la mairie - les conseils de quartier - et d'un projet auquel travaillent des élus, des habitants et des techniciens : un conseil de veille des actions de démocratie participative.

Territoire	En 1995, Bordeaux a été découpée en 13 quartiers aux limites marquées par l'identité de quartier lorsque celle-ci est perceptible, ou plus arbitraires dans des quartiers peu structurés par la vie associative. Chaque quartier dispose d'un conseil de quartier, mis en place par la mairie, et d'un ou plusieurs comités de quartier d'initiative associative.
Initiateur(s) et partenaires	Les conseils de quartier ont été mis en place à l'initiative du maire. Les comités de quartier se regroupent eux en deux tendances et deux fédérations, l'une plutôt issue des patronages, l'autre d'une mouvance laïque. Certains s'articulent autour des centres sociaux.
Conseil d'élus, d'habitants et de techniciens cherche partenaires-conseillers	Dans les quartiers en contrat de ville, les projets peuvent venir des habitants, des associations ou des élus ; ils sont accompagnés, mis en forme et mis en œuvre par les techniciens du contrat de ville. Tous ces publics y travaillent ensemble. Ce sont les participants à cette concertation qui forment le groupe de réflexion sur le conseil de veille. Ils désirent construire ensemble une structure dont l'armature ne serait ni imposée par le haut (conseils de quartier, conseils de crèche...), ni issue uniquement des habitants. Ils pensent collaborer avec des techniciens, notamment les centres sociaux, la délégation interministérielle à la ville...
Forme	Il n'existe pas, à la mairie, de service « démocratie locale », l'idée étant que chaque service veille à la concertation avec les habitants, mais plusieurs instances de démocratie de proximité ont été impulsées par la mairie : conseils de quartier, sans statut juridique formel (initialement conçus pour rassembler les comités de quartier, ils sont ouverts depuis 1999 à tous les habitants et comptent de 250 à 300 personnes ; les maisons de quartier y sont généralement présentes) ; groupes d'usagers de services publics (conseils d'école, conseils de crèche) ; concertations dans le cadre du contrat de ville.
Des instances impulsées par la ville	À côté de ces dispositifs, on trouve : - des comités de quartier, associations 1901 qui ne comptent pas d'élus en leur sein et sont regroupées en fédérations ;
Des comités de quartier	- une dynamique de constitution d'un conseil de veille. Ce conseil regrouperait les mêmes catégories d'intervenants que les réunions mensuelles des contrats de ville : professionnels, élus, habitants et techniciens. Le groupe de travail sur le conseil de veille est pour l'ins
Le conseil de veille, futur comité consultatif ?	



... le tout un jour réuni par une charte	<p>tant infomel. Il espère placer le conseil au niveau du comité de pilotage politique de la ville, voire lui donner la forme d'un comité consultatif (type loi ATR 1992).</p> <p>Le conseil de veille pourrait élaborer une charte de la démocratie locale, qui permettrait de mieux organiser les relations entre toutes ces instances.</p>
Moyens	<p>Le service de la vie des quartiers dispose de sept permanents et d'un budget de fonctionnement d'environ 400 000 F (soutien à des manifestations dans le quartier, notamment les pique-niques de quartier, distribution d'enquêtes, matériel de signalisation, de projection...). Les réunions des conseils de quartier ont lieu dans des salles prêtées par des associations, les maisons de quartier ou d'autres lieux proches du projet étudié (l'université, par exemple).</p> <p>Le travail sur le conseil de veille est pour l'instant sans budget, mais sont envisagés une indemnisation des bénévoles et un poste de secrétariat. De même, un expert pourrait mener des travaux d'évaluation.</p>
Sept permanents à la vie des quartiers	
Indemniser les bénévoles ?	
Fonctionnement	<p>Les conseils de quartier organisent des réunions de concertation quand les enquêtes (formulaire déposés dans les boîtes aux lettres) sur des aménagements (places, stationnement) montrent que la population est divisée sur le projet. Délégué du quartier, élu à l'urbanisme, techniciens, secrétaire général, et parfois le maire, sont présents. Le projet est exposé avant le débat.</p> <p>Tous les trimestres, l'élu de quartier organise une réunion sur des aspects de proximité (propreté, trottoirs, projet de quartier). Le maire préside ces réunions trois à quatre fois par an.</p> <p>Deux fois par an (trois fois à partir de 2001), des sessions plénières ouvertes à tous les habitants sont présidées par le maire ; un représentant de chaque service technique et le « délégué de quartier » (un élu) y assistent ; l'équipe municipale et le délégué en fixent l'ordre du jour ; le maire ou son représentant présentent les projets de la ville ou de la communauté urbaine, avant un débat. Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées.</p>
Concertation	
Réunions trimestrielles	
Sessions plénières	
Fiches de doléances	<p>Comités de quartier et fédérations mènent leurs activités propres. Ils font passer des fiches de doléances au service « vie des quartiers », qui fédère l'ensemble des dispositifs.</p>
Conseil de veille : accompagner les projets	<p>Le conseil de veille est un projet. Il devrait organiser des réunions d'information et de formation, créer des commissions de travail spécifiques, mener des projets jusqu'à leur mise en œuvre. Deux réunions d'élus, d'habitants, d'associatifs et de techniciens, intéressés par les formes de la démocratie locale, ont eu lieu.</p>





<p>À quel moment dans la décision publique ?</p> <p>Le rôle des élus</p> <p>La recherche-action, méthode de travail du conseil de veille</p>	<p>Les conseils de quartier sont essentiellement des lieux de diffusion réciproque de l'information, entre mairie et habitants, plutôt que le cadre d'un travail d'élaboration de projets communs.</p> <p>Le conseil de veille cherche à être une force critique et constructrice, s'inscrivant dans des logiques de recherche-action. Il espère être une force de proposition, à la fois en amont des projets de la mairie et en concertation avec elle. Sa volonté est clairement de se situer au croisement des habitants et des élus, mais à l'écart des logiques d'instrumentalisation politique, malgré la présence d'élus en son sein.</p>
<p>Objectifs, thèmes abordés</p> <p>Trouver des formes innovantes de participation</p>	<p>Les conseils de quartier devaient au départ réunir dans une même instance les différents comités d'un quartier. Les thèmes traités en conseils de quartier sont des projets urbains, tels le tramway (en construction), la réhabilitation des quais ou des projets plus modestes comme le stationnement et la propreté.</p> <p>Le conseil de veille cherche à être un lieu commun d'observation et d'expression, pérenne, lieu-ressource sur tous les modes de participation. Il souhaite observer les modes de participation mis en place par la ville, faire un référentiel des lacunes ou des dysfonctionnements pour proposer des améliorations ou des solutions. De la part des élus, il espère être une force d'autocritique dynamisante.</p> <p>Il voudrait trouver des formes innovantes de participation, aussi bien dans les domaines de l'urbanisme et du social, que de la culture ou de l'action caritative.</p>
<p>Effets induits</p> <p>Dynamiser les associations, interroger les élus</p>	<p>Le groupe de travail du conseil de veille espère, par ses initiatives, aller au-delà de son futur rôle de proposition et redynamiser la vie associative en la valorisant au travers de la charte de la démocratie, par un travail de recherche-action sur la démocratie participative.</p> <p>De la même manière, il attend de son travail à venir un questionnement - voire un repositionnement - du rôle des élus et de l'administration dans la concertation avec les habitants.</p>
<p>Évaluation, place des habitants</p>	<p>Le conseil de veille ne peut être évalué, étant encore à l'état de projet. Le groupe de réflexion est néanmoins conscient qu'il lui faudra à la fois construire des projets et des méthodes écrites, formalisées, structurées, et ne pas se mettre en rupture avec la créativité qui émane de son cadre actuel peu formalisé.</p>





Fonds d'aide à projets

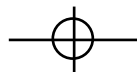
Châteauroux (36)
50 000 habitants

Financer une première expérience citoyenne

Le Fonds d'aide à projets (Fap), dispositif assimilable aux fonds de participation des habitants, a été créé en 1990 à Châteauroux pour les quartiers en contrat de ville. Expérience du Fap « Vivre Saint-Jean » qui gère jusqu'à 150 000 francs par an.

Fiche rédigée par Gérard Léval (Prête-moi ta plume)

Territoire	Deux Fap existent actuellement dans la commune de Châteauroux, celui du quartier Saint-Jean et celui qui concerne les quartiers Vaugirard, Beaulieu, Cré et Les Nations.
Initiateur(s) et partenaires DSQ et municipalité	Créé en 1990 dans le cadre du DSQ à l'initiative du chef de projet et de l'agent de développement contrat de ville, « Vivre Saint-Jean » fut porté à l'origine par la municipalité.
Forme Un conseil d'administration de quatre collèges	Les Fap sont gérés par une association (loi 1901). Le conseil d'administration, ou comité de gestion, du Fap « Vivre Saint-Jean » est composé de quatre collèges (cinq membres chacun), dont aucun n'est prépondérant : un collège d'habitants, un collège de représentants d'associations locales, un collège d'élus municipaux, un collège de professionnels (directrice du centre social, directeur de l'antenne locale de la société HLM...). Les financeurs (contrat de ville et bailleur HLM) font partie du comité de gestion. Les « techniciens » (chef de projet, adjoint de développement) participent sans voter. Les décisions sont prises à main levée.
Moyens Discussion en comité de pilotage et au conseil municipal	L'association gestionnaire du fonds, souveraine, a une réelle indépendance vis-à-vis du conseil municipal. Toutefois, le Fap étant abondé par des crédits contrat de ville, son activité vient en discussion au sein du comité de pilotage et est portée à la connaissance du conseil municipal par l'adjoint au contrat de ville. L'enveloppe annuelle du Fonds d'aide à projets s'établit entre 145 000 et 170 000 francs.
165 000 francs en 1999 Gestion, animation, accompagnement	En 1999, le Fap était doté par la ville et l'État, dans le cadre du contrat de ville, de 75 000 francs. Ces fonds étaient destinés aux projets d'habitants développant la convivialité et la solidarité dans le quartier Saint-Jean. De plus, la SA HLM « Habitat 2036 » dotait le Fap de 70 000 francs pour soutenir des projets d'équipement ou d'amélioration de l'image du quartier, et la Fondation de France de 20 000 francs. L'association Vivre Saint-Jean dispose pour l'ensemble de ses activités d'un local et de matériel. Elle gère aussi un « mini-car de quartier » et utilise la salle interassociative. Il existe un journal dans le quartier, Le Saint-Jean, dont le comité de



rédaction est intégré à l'association.

En liaison directe avec le chef de projet, un agent de développement local à mi-temps, également chargé d'études au contrat de ville, prend en charge l'animation du dispositif.

L'activité générée par cette animation de quartier, via l'encouragement aux projets des habitants, mobilise également un aide-comptable, un agent d'accueil, un agent de médiation et un chauffeur de bus, tous salariés de l'association.

Fonctionnement	Les habitants désireux de réaliser une action peuvent faire appel à l'agent de développement social pour réfléchir à l'élaboration de leur projet et le faire mûrir. Lorsqu'il est prêt, il est examiné par le bureau de l'association, qui se réunit tous les mois. Le projet est ensuite présenté, par les porteurs eux-mêmes, devant le conseil d'administration, qui est l'instance de décision.
Le circuit de décision du Fonds d'aide à projets	Des fournisseurs sont désignés par l'association. Les porteurs de projet leur adressent des bons de commande, les factures étant réglées directement par la structure gestionnaire. Une convention de mise à disposition est signée en cas d'investissements. S'il le faut, l'engagement des dépenses a lieu dans les jours qui suivent l'approbation du conseil d'administration, sinon au cours de l'exercice. Depuis sa création, de sept à vingt projets par an ont été aidés. Le montant moyen accordé par projet est de 5 000 francs.
À quel moment dans la décision publique ? Le rôle des élus	L'association a été constituée en lien avec la municipalité de Châteauroux. Son émancipation, voulue par les différents partenaires, est établie par le fonctionnement en collèges. Les représentants de la ville y sont toujours présents, mais les nombreux bénévoles qui y siègent se sont appropriés cette structure d'animation qui n'est plus « dirigée » comme aux premiers temps par la municipalité. Le conseil d'administration de Vivre Saint-Jean est un lieu de débat et de concertation où les habitants du quartier s'adressent aux élus dans une relation d'égal à égal, dont on ne trouve pas d'équivalent locaux. Une prochaine assemblée générale extraordinaire devrait valider le principe de la coprésidence élu municipal-habitant.
Un chemin vers l'indépendance	
Objectifs, thèmes abordés	À l'origine, l'association devait permettre la participation et l'expression des habitants dans les décisions prises dans le quartier pendant la phase de réhabilitation intense.
De l'expression des citoyens au soutien de projets collectifs	Pérennisée avec des objectifs élargis, elle fonde son activité sur quelques valeurs fortes : le développement communautaire (collège coopératif), la démocratie locale, l'éducation populaire et les orientations auxquelles répond la politique de la ville dans son ensemble. Le Fonds d'aide à projets a pour objectif de soutenir les projets collectifs des habitants et des associations du quartier. Il aide au démarrage

d'associations avant leur inscription dans le circuit de financement traditionnel et la création de fonds propres.

Il accompagne les projets, ce qui suppose disponibilité et compétence. C'est une des principales difficultés rencontrées lors du montage des projets, notamment ceux des jeunes.

Un bilan est établi lors d'un entretien entre le groupe porteur de l'action et l'agent de développement social : évaluation par rapport aux objectifs initiaux, au public touché, à la dynamique collective et individuelle créée, à l'impact sur le quartier. Ce bilan est présenté en conseil d'administration.

Les actions de l'association sont variées :

- appui aux investissements structurants (équipement, local...);
- soutien aux projets collectifs ponctuels (toumoi de football, soirée Téléthon, soirée Chaâbi de la Ligue marocaine). Des projets initialement lancés avec l'aide du Fap ont été repris depuis dans le cadre du « réseau animation », autre secteur d'activité de Vivre Saint-Jean ;
- participation constante à des initiatives durables utiles à la dynamique de quartier (journal de quartier, carnaval, arbre de Noël, accueil de nouveaux arrivants...).

Les projets soutenus ont un volet convivialité développé, ceux à dimension économique étant intégrés au pôle local de développement solidaire.

Effets induits

Pépinière de projets, de rencontres, de débats

La vie associative se trouve dynamisée et renouvelée, entraînant dynamique de quartier, entraide interassociative, débats associatifs, création de nouvelles associations, débats entre élus, bailleurs et habitants sur des enjeux locaux, meilleures relations entre partenaires, meilleure vision de l'intérêt général, professionnalisation.

Vivre à Saint-Jean a permis à des personnes auparavant isolées de s'engager dans le bénévolat, de prendre des responsabilités, de s'affirmer.

À une autre échelle, la gestion de ce dispositif pose parfois des problèmes de cohérence, bouscule des habitudes dans le fonctionnement municipal, notamment dans le circuit financier

Évaluation, place des habitants

Vie de quartier et première expérience citoyenne

Au sein de l'association Vivre Saint-Jean, il existe un véritable réseau d'animation (type comité des fêtes) et d'expression des habitants, avec un conseil des usagers du mini-car et un conseil des associations.

Les associations impliquées dans Vivre Saint-Jean sont des associations à buts sportif, musical, d'animation de jeunes ou des associations communautaires. Le comité de gestion est composé de dix hommes et dix femmes, l'âge moyen est de 35 ans. Le profil des habitants actifs à titre individuel va de la mère au foyer au retraité, en passant par le demandeur d'emploi, la secrétaire, l'employé... Pour certains d'entre eux, il s'agit véritablement d'une première expérience associative et « citoyenne ». À l'avenir, l'association réfléchit à son positionnement dans le cadre du dispositif « conseils de quartier ».

Atelier public urbain et social (Apus)

Échirolles (38)

33 000 habitants

Les habitants coproducteurs d'un atlas urbain

L'Apus, piloté par la ville et disposant d'un budget de 200 000 francs, veut être un lieu de débat ouvert à tous sur la vie de la ville. Plusieurs types de publics travaillent dans la durée, selon des règles de fonctionnement coproduites. Première action : la réalisation, à partir d'une collaboration habitants / techniciens, d'un diagnostic territorial partagé.

Fiche rédigée par Pierre Mahey (Arpenteurs)

Territoire	L'atelier public urbain et social (Apus) a lieu dans les quartiers ouest (9 100 habitants) d'Échirolles. La ville se compose de trois grandes entités urbaines : La Villeneuve, Le Village-Village II, les quartiers ouest et le centre ville. Le parc logement de la commune est composé à plus de 40 % de logements publics sociaux. Les quartiers ouest intègrent notamment deux cités de logements sociaux et de nombreuses résidences privées. Classés en territoire de niveau 1 au titre du contrat de ville d'agglomération 2000/2006, ces quartiers bénéficient de la procédure européenne Pic Urban (projets d'initiatives communautaires de réhabilitation des villes et quartiers en crise).
Des quartiers en Pic Urban	
Initiateur(s) et partenaires	La municipalité est à l'origine de l'Apus. Les partenaires sont nombreux (cf. « fonctionnement »).
Forme	L'Apus s'est ouvert en juin 2001. La volonté municipale est d'installer ce dispositif dans la durée, sous un statut qui n'est pas encore défini.
Lieu de débat cherche statut...	Il a été préfiguré par cinq ateliers de travail autour de l'élaboration d'un diagnostic partagé des quartiers ouest. L'Apus est un lieu de débat entre des élus, des habitants et des professionnels, où tout le monde peut venir, que ce soit à titre individuel ou de représentant associatif. Les règles de fonctionnement de l'Apus ont été coproduites avec les participants. Ce dispositif vient s'articuler avec une instance mise en place depuis deux années, les comités de concertation de la vie locale (CCVL), lieux d'écoute entre élus et habitants.
Moyens	La municipalité met à disposition de l'Apus un lieu de réunion et d'exposition avec une permanence d'information. La mairie diffuse les comptes rendus des réunions.
Des locaux et un budget	Le local de l'Apus vient d'être aménagé dans le quartier de La Luire, dans un logement de cinq pièces mis à disposition par un bailleur social (SDH) pour un coût global de 700 000 francs (travaux et équipements) et dispose d'un budget de fonctionnement et de communication de 200 000 francs.
Fonctionnement	La mission politique de la ville - vie des quartiers conduit l'ensemble du dispositif. Les autres services de la mairie sont invités et présents.

De la préfecture aux habitants	<p>Les élus, éloignés du lancement du dispositif durant la période électorale, sont maintenant présents, y compris le maire. La préfecture est représentée aux côtés des bailleurs sociaux, des associations du quartier et des habitants volontaires.</p> <p>Une équipe de concepteurs (urbaniste, paysagiste, économiste) a élaboré avec des habitants un diagnostic partagé sous forme d'un atlas urbain. L'un des partenaires de cette équipe est chargé d'animer l'Apus lors de son lancement.</p>
À quel moment dans la décision publique ? Le rôle des élus	L'Apus n'est pas un lieu de décision, celle-ci étant de la responsabilité des élus, mais c'est un lieu de délibération qui doit permettre aux élus de prendre des décisions sur des propositions élaborées en prenant en compte la diversité des points de vue.
Objectifs, thèmes abordés	L'enjeu est de mettre en débat tous les sujets qui font la vie en ville. La mise en œuvre du projet urbain quartiers ouest et l'accompagnement du projet de restructuration au tour du contrat de ville et de la procédure Pic Urban ont été le prétexte de lancement.
Prendre en compte la diversité des points de vue	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les projets par la prise en compte de la diversité des points de vue ; - développer la citoyenneté ; - expérimenter de nouveaux moyens de gérer la ville ; - transformer les modes opératoires des services municipaux ; - repositionner l'action publique ; - rendre son autonomie à l'énergie sociale pour la gestion de la ville.
Développer la citoyenneté	
Gérer la ville autrement	Le projet de restructuration urbaine et sociale du quartier sur l'opportunité des dispositifs contrat de ville et Pic Urban est discuté dans des ateliers de préfiguration qui ont abordé depuis février 2001 des thèmes extrêmement variés : urbanisme, logement, développement économique, circulation, animation, environnement, développement social, santé, éducation, sport et culture. Les six ateliers de juin, relatifs au projet urbain du quartier, ont fait émerger de grandes questions liées à la circulation, au logement, aux commerces, aux services publics... Il est prévu de lancer des débats de fond sur ces thèmes à partir de septembre, en programmant une série d'ateliers de formation / capacitation*.
*Capacitation : terme brésilo-sénégalais exprimant le développement de ses capacités à participer et à intervenir dans la vie collective.	
Évaluation, place des habitants	Les habitants ont une place de coproducteurs. Cela dit, beaucoup sont encore dans une période de test et sont encore en période d'attente avant de pouvoir juger de l'action réelle du dispositif. S'ils ont compris qu'il était réellement un lieu d'écoute, ils n'ont pas encore vérifié l'efficacité de l'Apus sur la transformation de l'action publique.
Des habitants en état de veille	L'évaluation participative et renouvelée est un élément proposé pour la conduite du dispositif. Ainsi, des réunions d'évaluation collective seront organisées régulièrement.



Conseil communal de consultation des citoyens
Eybens (38)
9 500 habitants

Une instance saisie pour avis, une concertation permanente

Suite aux élections de 1995, trois structures sont mises en place : une université du citoyen, des conseils de quartier et un conseil communal de consultation des citoyens (le 4C), sorte de comité économique et social, devenu depuis sa création un élément incontournable de la prise de décision dans la ville.

Fiche rédigée par Martine Toulotte

Territoire	À Eybens, le conseil communal de consultation des citoyens (4C) agit aux échelles du quartier ou de la ville et travaille avec des interlocuteurs intercommunaux. Dans tous les cas, il tente de resituer ses études dans la problématique de l'agglomération.
Initiateur(s) et partenaires Le rôle clé du maire	Le groupe de travail et l'initiative sont venus essentiellement de l'équipe municipale, et plus précisément du maire. L'actuel président, personnalité locale reconnue, en a dirigé les travaux et a eu un rôle très influent dans la conception du dispositif.
Forme	Le 4C est un comité consultatif (loi ATR de 1992). Le maire en a délégué sa présidence, comme le permet la loi. C'est l'un des principaux initiateurs du projet qui en est le président.
Un comité consultatif de cinq collèges	Le 4C est composé de cinq collèges : - collège de personnes qualifiées : dix personnes nommées par le maire, dont quelques élus de la majorité et de l'opposition au prorata des résultats aux élections ; - collège vie économique : quinze personnes intervenant dans les secteurs industriels et économiques (commerçants, artisans, pharmaciens...) - collège vie quotidienne. Quatorze membres d'associations (parents d'élèves, clubs de lecture...) cooptés par leurs structures mais ne pouvant appartenir au bureau de leur association, pour limiter les risques de notabilisation ; - collège quartiers et environnement : neuf personnes concernées par l'aménagement et l'environnement, notamment des bailleurs sociaux et les présidents des conseils de quartier (trois conseils de quartier de quinze membres élus en assemblées générales ouvertes à tous les habitants, et représentant environ 10 % de la population du quartier). - collège jeunes (en cours de création) : neuf jeunes de 16 à 25 ans s'intéressant à la vie locale.



<p>Moyens</p> <p>Des moyens financiers limités, un binôme de fait entre le président du 4C et la coordinatrice</p>	<p>Les moyens financiers du 4C sont peu élevés : 4 500 francs de fonctionnement (frais de mission, intervenants extérieurs, réceptions), accordés par la mairie au prévisionnel 2001. La plupart des personnes extérieures invitées participent à titre gracieux.</p> <p>Une personne des services de la mairie, la coordinatrice, organise les assemblées plénières, contacte les intervenants, rédige les comptes rendus et les avis qui sont ensuite amendés en assemblée plénière.</p> <p>Une page du journal municipal est réservée au 4C qui y publie ses avis.</p>
<p>Fonctionnement</p> <p>Des groupes de travail thématiques élaborent des avis soumis au vote en plénière</p>	<p>Le bureau du 4C se réunit au minimum deux semaines avant les séances plénières qui ont lieu environ six fois par an (une vingtaine de personnes présentes en moyenne). Il définit l'ordre du jour et la programmation des réunions et désigne le collège-pilote qui forme un groupe de travail en fonction des thèmes traités. Ce groupe peut s'adjoindre des membres d'autres collèges et s'entourer de personnes compétentes extérieures.</p> <p>Les conclusions du groupe de travail donnent lieu à un avis officiel, débattu puis adopté par vote en séance plénière, et transmis par la suite au conseil municipal.</p> <p>Outre les avis, le 4C produit deux types de pièces écrites : comptes rendus des séances (validés en séance suivante si le quorum est atteint) et comptes rendus de missions, rédigés par le président du groupe de travail et discutés, amendés et soumis au vote en séance plénière.</p>
<p>À quel moment dans la décision publique ?</p> <p>Le rôle des élus</p> <p>Un conseil saisi pour avis par le maire</p>	<p>Sur des thèmes correspondant aux préoccupations du conseil municipal et aux nécessités d'approfondir certains dossiers, le maire saisit le 4C par écrit, pour avis. La saisine a lieu à l'initiative du maire, des membres du conseil municipal, ou à la demande d'un groupe de travail composé d'élus et de techniciens. Le 4C peut s'auto-saisir, mais cette possibilité n'a été que peu utilisée pour l'instant.</p> <p>Une fois l'an, le président du 4C présente devant la majorité municipale le détail des positions prises dans l'année. Toutes les pièces écrites par le 4C sont communiquées à la mairie.</p> <p>Les élus qui font partie du 4C relaient les questions précises de la commune vers le 4C.</p>
<p>Objectifs, thèmes abordés</p> <p>De la culture à l'intercommunalité, en passant par les conseils de quartier</p>	<p>La mission première du 4C est de donner des avis sur les sujets en rapport avec la vie et le développement de la commune, ainsi que sur l'avancée des réflexions de l'équipe municipale. Il a aussi un rôle de formation de ses membres à la gestion de la chose publique.</p> <p>Les sujets abordés ont pour l'instant été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'information municipale (simplification du langage des documents du plan d'occupation des sols pour les rendre accessibles à tous, communication sur la communauté d'agglomération) ; - la culture (diversité de l'offre culturelle, aide à l'accès à la culture pour



- tous, soutien des formes de création culturelle locales, construction d'une salle de concert, danse et expositions) ;
- les conditions de travail des emplois-jeunes de la municipalité (salaires, temps de travail, formation, pérennisation, liens avec les conseils de quartier ; un cahier des charges et un suivi de chaque personne ont été préconisés) ;
 - les conseils de quartier (découpage de la ville en quartiers, bilan du fonctionnement des conseils, recommandations pour l'adaptation des services municipaux à la mise en place des conseils de quartier) ;
 - la circulation (pertinence de l'instauration d'une zone bleue) ;
 - la mise en chantier du schéma directeur d'aménagement et d'architecture (le 4C accueille des techniciens du Sdau ; il est informé du chantier) ;
 - l'intercommunalité (enjeux économiques du passage en agglomération : thème traité à partir d'une demande du « collègue économique ») ;
 - la coopération décentralisée.

Effets induits

« Demande de suivi,
droit de retour »

Dans ses conclusions, le 4C demande généralement à la mairie et aux personnes concernées par le sujet une information sur le suivi du dossier. D'autre part, les propositions du 4C incitent souvent le maire à le solliciter pour approfondir une question.

La mise en place du 4C a ainsi pour effet une concertation permanente entre les différents acteurs, une veille des évolutions et la dynamisation des actions entreprises.

Les membres du 4C acquièrent des compétences dans le domaine de la gestion urbaine par leurs rencontres avec les élus et les techniciens, parfois extérieurs. Ils appréhendent les contraintes de la négociation et de la décision.

**Évaluation et
place des habi-
tants**

De l'avis à la mise en
œuvre : l'importance du
politique

L'influence du conseil dépend largement de la volonté politique des élus de prendre en compte les avis formulés.

Le 4C n'est pas l'unique référent de la mairie, qui sollicite régulièrement l'avis des conseils de quartier, notamment au sujet de l'aménagement urbain.

Une instance mal
connue hors du secteur
associatif

Les habitants qui participent aux conseils de quartier, ou qui sont impliqués dans des associations, ne peuvent ignorer le 4C.

Pourtant, malgré des efforts d'information et la page réservée au 4C dans le bulletin municipal, la plupart des citoyens ne connaissent pas, sinon l'existence, du moins le rôle et le fonctionnement de cette structure créée à l'initiative de la mairie.

Cette fiche a été rédigée à partir du livret Réseau capacitation citoyenne, Le conseil communal de consultation des citoyens, le 4C à Eybens, réalisé par Arpenteurs (tél: 04 76 53 19 29, e-mail : arpenteurs@free.fr).





Comité d'habitants

Fontaine (38)

23 500 habitants

Un Comité d'habitants expérimental

Deux années de réflexion avec la commission extra-municipale de développement social des quartiers et deux ateliers de coproduction sur les règles de fonctionnement (automne 1998) ont abouti à la création d'un comité d'habitants, le 17 janvier 2000, dont le coût est estimé à 150 000 francs par an.

Fiche rédigée par Pierre Mahey (Arpenteurs)

Territoire	<p>Fontaine se présente sous la forme d'un patchwork urbain où chaque nouveau lotissement forme un nouveau quartier, depuis l'urbanisation faubourienne du début du siècle.</p> <p>Le comité d'habitants mis en place est expérimental, dans le sens où il teste une gestion urbaine qui sera éventuellement, après évaluation, systématisée à toute la ville. La définition de son territoire a fait l'objet de longs débats. Le principe retenu vise à définir un territoire qui ne soit pas centré sur un quartier (effet stigmatisant), mais qui permette au contraire à différents quartiers de se rencontrer. Il permet aussi de ne pas se cantonner à la seule dimension de la revendication, tout en restant dans une proximité de terrain apte à la mobilisation des « sans voix ». Le secteur actuellement concerné correspond à un tiers du territoire de la commune. Il rassemble du logement social, des résidences privées, de l'habitat ancien et une zone artisanale.</p>
Un territoire qui permet aux quartiers de se rencontrer	
Initiateur(s) et partenaires	<p>La municipalité est initiatrice du comité d'habitants. Le rôle du maire est prépondérant : les sujets traités ont pour la plupart été proposés par le maire.</p> <p>Lors d'un bilan d'étape au printemps 2001, des participants ont demandé que les liens avec les autres instances soient plus clairs, que l'information en retour - en particulier vis-à-vis de la municipalité - soit plus dynamique.</p> <p>Par la suite, des partenaires nouveaux se sont ajoutés à la concertation : animateurs de rue, centres sociaux, MJC...</p>
Forme	<p>Le comité d'habitants n'a pas de structure juridique particulière. Sa forme tient donc à son fichier, tenu par le service développement social urbain (DSU) de la mairie, et à son animation par un intervenant extérieur indépendant, rémunéré par la mairie. Ses premières évolutions lui permettent maintenant d'être conduit par un comité de pilotage, où sont représentés tous les partenaires, qui détermine ses ordres du jour et valide ses comptes rendus.</p> <p>Les habitants, nommés, ont été choisis parmi trois catégories : des habitants représentant une structure d'animation de la vie sociale (association, syndic...), des habitants volontaires et des habitants ayant répondu présents lors d'une large consultation (plus de 2000 Fontainois</p>
Des habitants nommés par le maire	





	se sont manifestés) sur le plan d'occupation des sols. Par ailleurs, les élus et les services participent au comité, et la préfecture est représentée. Des professionnels indépendants, chargés d'un projet, sont également présents.
Moyens	C'est le service développement social urbain de la commune qui conduit le dispositif, invite les participants, diffuse les comptes rendus. Un animateur extérieur assiste la municipalité pour la conception, l'animation, la stratégie globale. Les lieux de réunion varient. Le coût spécifique (hors services) est estimé à 150 000 francs par an.
150 000 F par an	
Fonctionnement	Le comité d'habitants travaille par réunions ou visites de quartier. Les réunions rassemblent, en moyenne, une quarantaine de personnes, dont la moitié d'habitants, sur un fichier de 130 personnes.
Réunions et visites de quartiers	Les visites de quartier lui permettent d'établir peu à peu des éléments cartographiques, visant à améliorer la connaissance du secteur par tous les partenaires.
À quel moment dans la décision publique ? Le rôle des élus	C'est un lieu de co-production, au sens où l'on n'y vient pas seulement pour poser des questions, mais pour tenter de les résoudre ensemble. Il se situe en amont de la décision, qui relève du domaine des élus.
Objectifs, thèmes abordés	L'objectif initial était de trouver des moyens qui permettent aux habitants de partager et de construire la décision sur l'action publique. L'un des enjeux était de permettre à des habitants qui ne sont pas habituellement dans les instances de concertation de rejoindre ce dispositif.
Intégrer à la discussion des personnes qui en sont habituellement exclues	Les règles de fonctionnement du comité d'habitants lui permettent d'aborder toutes les thématiques. Mais, si quelques personnes tentent de travailler sur des questions globales (comme la politique culturelle), l'aménagement urbain reste le principal sujet traité. Les souhaits des habitants sont variés : beaucoup attendent de la part de la municipalité des réponses concrètes à des problèmes précis, alors que d'autres souhaitent un débat de fond sur les stratégies municipales.
Effets induits	Amélioration des projets par la prise en compte de la diversité des points de vue ; développement de la citoyenneté ; transformation des modes opératoires des services municipaux.
Évaluation, place des habitants	Dès l'origine, l'évaluation du dispositif par ses participants a été une règle de conduite. Les modalités de fonctionnement ont été choisies par la municipalité sur une proposition établie dans des ateliers de coproduction. La réorientation du dispositif au bout d'une année de fonctionnement se fait sur un bilan établi par le comité lui-même.
Des difficultés à donner une voix... aux « sans voix »	Le bilan d'étape fait apparaître, dès l'origine, une relative faiblesse de mobilisation des « sans voix », pourtant ciblés au départ. L'orientation actuelle propose une ouverture plus large à tous les habitants.





Atelier d'urbanisme participatif

Haubourdin (59)

15 000 habitants

Du projet à la réalisation

De la conception des plans à la plantation des arbres, l'atelier d'urbanisme participatif a permis aux habitants du Petit Belgique, ce quartier défavorisé d'Haubourdin, de prendre en main l'aménagement de leur lieu de vie.

Une expérience de mise en valeur d'un quartier, qui se prolonge à la fin du contrat de ville par une association dotée de 100 000 francs.

Fiche rédigée par Magalie Nonjon (Université Lille II)

Territoire	Le Petit Belgique (3 600 habitants, 40,4 % d'ouvriers, 28,53 % de chômeurs) était, avant le contrat de ville, un quartier d'Haubourdin (communauté urbaine de Lille) très enclavé, marqué par un faible réseau associatif, un sentiment de repli identitaire et de relégation, des problèmes d'insécurité, de nombreuses friches industrielles et la prégnance des courées. Il est le seul quartier à ne pas avoir d'association de quartier, mais seulement un comité d'entraide et un comité des fêtes.
Initiateur(s) et partenaires	Un diagnostic urbain et social a montré en 1995 la pluralité des projets de réhabilitation du quartier et conclu à « la nécessité d'un lieu d'accueil et d'écoute, afin de redonner un cœur au quartier ». Peu après, un atelier d'histoire locale est mis en place à l'initiative de la mairie et de l'équipe Mous*, dans le cadre du contrat de ville. Ses réunions, hebdomadaires, se déroulent souvent dans la rue, touchant un public croissant. La dynamique créée pousse l'équipe du contrat de ville à inviter le collectif Habitat et développement (regroupement d'architectes, d'urbanistes et d'étudiants de Louvain (Belgique) travaillant à une recherche-action sur la formation et la coproduction des espaces publics) pour mettre en place un espace de concertation sur les questions d'aménagement public. Des réunions entre le maire, deux adjoints, l'équipe d'animation du contrat de ville et le collectif permettent d'explicitier les objectifs, attentes et modalités d'intervention des participants à cet espace.
Forme Un atelier articulé à d'autres, au sein du contrat de ville	L'atelier d'urbanisme participatif (AUP) s'est déroulé à côté d'autres lieux de rencontres et de débats (atelier théâtre, atelier d'échanges et de savoir-faire...) dans le cadre du contrat de ville. Il rassemble des habitants, le maire et des élus, des techniciens de la mairie, le collectif Habitat et développement et des intervenants telles la DDE ou la communauté urbaine de Lille.
Aujourd'hui, une association	Le programme de l'AUP devant s'achever, les participants, qui souhaitent donner une suite à leur travail, ont monté dans la dernière année de l'AUP un atelier projet hebdomadaire pour créer une association de quartier, le Petit Belgique initiatives.

Élus, habitants et techniciens, fédérés par le collectif Habitat et développement

* Mous : maîtrise d'œuvre urbaine et sociale





<p>Moyens</p> <p>Un lieu de vie : le « local contrat de ville »</p>	<p>La mairie a mis à disposition de l'AUP un local du quartier (appelé encore aujourd'hui le « local contrat de ville »), du matériel de bureau, ainsi que 2 000 F pour frais divers (tracts, téléphone...). Un chef de projet, un agent et deux secrétaires étaient à disposition de l'AUP. Les voyages ont intégralement été pris en charge (transport, couchage, restauration) par le conseil régional.</p> <p>Actuellement, l'association continue à jouir, par convention avec la ville, du local et du matériel, et dispose d'un budget de près de 100 000 F pour l'ensemble de ses activités, parmi lesquelles l'atelier d'urbanisme, qui fonctionne avec un budget d'environ 2 000 F. Elle n'a pas de salarié.</p> <p>L'agent de développement de la mairie tient une permanence dans le local une demi-journée par semaine, à la demande des habitants, et assure le suivi du contrat de ville, propose médiation, conseils, aide technique et accompagne le montage de projets.</p>
<p>Fonctionnement</p> <p>De la technique au projet, voire à la réalisation</p> <p>Des voyages pour apprendre et témoigner</p>	<p>L'AUP a consisté en formations aux outils techniques (enquêtes, plans, photographies), ateliers thématiques et réunions de réflexion sur l'aménagement du quartier, de la conception à la mise en œuvre du projet. L'AUP a aussi été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une force d'interpellation : des habitants se sont adressés à l'équipe du contrat de ville et à la municipalité pour poursuivre la concertation sur la réhabilitation d'un ensemble de logements collectifs d'habitat social qui n'avait été ni réalisée ni retravaillée depuis plusieurs mois ; - un lieu d'action et de décision : afin de relancer le projet d'aménagement des espaces verts de ce collectif d'habitat, les habitants de l'AUP ont eux-mêmes décidé d'élaborer et de diffuser un questionnaire auprès des autres locataires pour connaître la composition sociale et démographique de cet ensemble et schématiser, sur un plan, les attentes des locataires en termes d'infrastructures ; - un lieu de construction avec la participation à la mise en œuvre des travaux : peinture des murs par des habitants du quartier, plantation de jardinières (par des enfants qui ont travaillé à l'école avec les jardiniers de la ville) et des arbres d'un axe central redessiné. <p>Les habitants ont participé à des échanges avec d'autres ateliers en France et en Belgique (Maubeuge, Lyon), grâce à la mise en réseau opérée par le collectif Habitat et développement, ce qui permet « de témoigner, de décrire notre action, de dire ce qu'on peut faire », comme le souligne la secrétaire du Petit Belgique initiatives, Mme Van der Straeten.</p>
<p>À quel moment dans la décision publique ?</p> <p>Le rôle des élus</p>	<p>Si quelques conseillers municipaux et adjoints ont participé occasionnellement aux réunions, le maire est resté l'interlocuteur privilégié de l'AUP, dont il s'est progressivement attribué l'animation.</p> <p>Les habitants ont peu à peu pris leur place dans des programmations et</p>





des actions jusqu'alors supervisées par l'équipe du contrat de ville. Ils ont influencé la prise de décision : les habitants ont préféré, pour une halte-garderie, un autre site que le prolongement prévu d'une école, ce qui a entraîné une modification du plan d'occupation des sols. Ils ont élu l'équipe d'architectes en charge de la construction du bâtiment et sont intervenus sur les plans (ajout d'un espace à poussettes...).

Objectifs, thèmes abordés	Habitants, élus et techniciens ont pensé la réhabilitation du Petit Belgique dans sa globalité : réhabilitation de 160 logements de l'Opac, création d'une halte-garderie, aménagement d'une salle polyvalente, circulation, réaménagement des rues principales, plantation de jardinières, mobilier urbain, peinture des murs...
La réhabilitation pensée comme un tout	L'atelier s'est organisé autour des axes suivants : créer et renforcer des lieux d'accueil et d'écoute ; organiser la réhabilitation de l'habitat et la requalification des espaces publics dans une perspective globale de développement ; renforcer les capacités locales d'animation, de coordination et de gestion des équipements et services de proximité.
Effets induits	L'articulation de l'AUP aux autres lieux d'échange du contrat de ville (ateliers théâtre...) a poussé des habitants qui craignaient de se confronter à d'autres légitimités et à un langage technique, à s'investir, à formaliser leurs intérêts et à exprimer leurs savoirs et leurs revendications. L'appropriation par les habitants des activités, des finalités et des outils techniques de l'AUP leur a permis de se constituer porte-parole du quartier et d'élaborer leurs outils de gestion et d'animation urbaine.
Mise en valeur des habitants	L'AUP a revalorisé le quartier, non seulement au niveau de son aménagement, mais aussi en le faisant apparaître comme une vitrine de la participation, visitée par des groupes d'habitants, d'élus ou de techniciens d'autres villes ou régions. Enfin, la démarche participative a fait émerger de nouveaux acteurs et a modifié les pratiques quotidiennes, comme lorsque l'agenda municipal a été rallongé pour tenir compte du temps de la concertation.
Mise en valeur du quartier	L'AUP a revalorisé le quartier, non seulement au niveau de son aménagement, mais aussi en le faisant apparaître comme une vitrine de la participation, visitée par des groupes d'habitants, d'élus ou de techniciens d'autres villes ou régions. Enfin, la démarche participative a fait émerger de nouveaux acteurs et a modifié les pratiques quotidiennes, comme lorsque l'agenda municipal a été rallongé pour tenir compte du temps de la concertation.
Évolution des pratiques	L'AUP a revalorisé le quartier, non seulement au niveau de son aménagement, mais aussi en le faisant apparaître comme une vitrine de la participation, visitée par des groupes d'habitants, d'élus ou de techniciens d'autres villes ou régions. Enfin, la démarche participative a fait émerger de nouveaux acteurs et a modifié les pratiques quotidiennes, comme lorsque l'agenda municipal a été rallongé pour tenir compte du temps de la concertation.
Évaluation, place des habitants	En 1998, plus de 160 personnes ont participé à l'AUP, dont douze élus, dix agents de la ville et une centaine d'habitants. Une vingtaine de personnes a assisté à chacune des 33 réunions. L'association le Petit Belgique initiatives compte aujourd'hui 50 adhérents. À côté d'elle, l'agent de développement de la ville est présent une demi-journée par semaine. Il tente actuellement une démarche participative autour d'une aire de jeu et de la rénovation des jardins du quartier. La limite de l'expérience réside peut-être dans un risque de repli sur soi de l'association autour d'un noyau d'habitants. D'autre part, le turn over des agents de développement et le peu de temps passé sur place par l'agent actuel ont fait perdre au « local contrat de ville » le statut de lieu de vie et de rencontre ouvert à tous, qu'il avait à l'époque de l'AUP.





Conseil de développement

Puisaye-Forterre (58, 89)

34 500 habitants

Associatifs, socio-professionnels et élus à égalité

Après avoir mobilisé près de 1 500 personnes pour élaborer la charte de Pays, Puisaye-Forterre se dote d'un conseil de développement tripartite pour animer le territoire et faire collaborer ses acteurs. Le projet entend créer un lieu de décision autant que de proposition.

Territoire	Le Pays de Puisaye-Forterre : sept cantons, huit communautés de communes, 68 communes, 34 500 habitants sur deux départements (Yonne et Nièvre). Le Pays n'est pas une structure administrative supplémentaire, mais un territoire de projet auquel on confie des missions. Ce territoire repose sur les structures administratives existantes : communes, communautés de communes et autres syndicats intercommunaux.
Initiateur(s) et partenaires Au cours de l'élaboration de la charte de Pays, le comité de développement repère des volontaires motivés	Les initiateurs de la démarche Pays sont les membres du comité de développement de Puisaye-Forterre (CDPF) et les élus locaux qui, au cours d'un voyage de formation, ont pris conscience du potentiel de leur comité de développement. Le conseil de développement est l'aboutissement de la réflexion pour l'élaboration et l'animation d'un « projet de Pays concerté », engagée par le CDPF. En effet, lors des douze réunions de présentation du diagnostic de territoire (établi, avec l'appui méthodologique d'un cabinet conseil, à partir d'un questionnaire envoyé à toute la population et de rencontres avec 130 personnes-ressources), l'élaboration de la charte de Pays a permis de repérer 400 personnes aux profils et âges variés désireuses de participer au processus. Un groupe de coordination élargi s'est constitué à cette occasion, préfigurant le futur conseil de développement, et des groupes de citoyens se sont mis en place pour émettre des idées d'actions.
Forme Le conseil de développement : une association, trois collègues représentant les acteurs du territoire	Le conseil de développement trouvera son existence juridique dans une association loi 1901. Il remplacera le CDPF d'ici la fin de l'année 2001, avec l'adoption de nouveaux statuts. Il sera composé de trois collègues comprenant chacun un tiers des sièges : collègue des élus (communes et ÉPCI), collègue des associations (associations menant des actions concrètes de développement sur le territoire), collègue des socioprofessionnels. Ses décisions seront prises à la majorité qualifiée. La qualité de membre consultatif est attribuée aux membres qui souhaitent participer à la vie du Pays de Puisaye-Forterre, mais ne peuvent prétendre à être membres actifs (acteurs non organisés du territoire ou dont l'action n'est pas centrée sur le territoire, citoyens, consulaires, partis politiques, syndicats professionnels et salariés, représentants des cultes reconnus). Des sections locales, échelons intermédiaires entre les citoyens et le conseil de développement, seront chargées de travailler



Des sections locales, intermédiaires entre les citoyens et le conseil de développement	sur des sous-ensembles du Pays. Elles pourront être organisées jusqu'au niveau communal ou intercommunal. Ces sections seront, avec les commissions de travail du conseil de développement, sources de proposition, et permettront l'émergence de projets.
Le syndicat mixte, structure de contractualisation	Le conseil de développement travaillera avec le futur établissement public du Pays, syndicat mixte composé des communautés de communes et des communes « isolées ».
<hr/>	
Moyens	Le conseil de développement disposera de moyens propres que le syndicat mixte doit prévoir. Les communes pourront cotiser au conseil de développement, association 1901. Par ailleurs, le conseil régional a accepté de subventionner directement le conseil de développement.
Moyens propres, cotisations des communes, soutien du conseil régional	Le syndicat mixte, en tant que seul contractant avec les pouvoirs publics, a droit de veto sur les actes du conseil de développement engageant les fonds publics dans les contrats dont il sera cosignataire.
<hr/>	
Fonctionnement	Le conseil de développement conduira des études et se dotera des moyens de coordonner et de concevoir des opérations. Des commissions ouvertes pourront être créées en son sein pour suivre les actions, participer à leur mise en œuvre et aider à l'élaboration des programmes annuels d'intervention. Il suscitera la création de lieux de parole au plus proche des habitants, permettant d'associer et d'entendre l'ensemble des citoyens de Puisaye-Forterre.
Études, conception et mise en œuvre d'opérations, création de lieux de parole	Il travaillera avec le syndicat mixte, structure de contractualisation qui émettra des avis sur les projets instruits par le conseil de développement, contrôlera le bon déroulement des programmes pluriannuels, délibèrera sur l'évolution de la charte, prévoira ses propres besoins pour la représentation du pays et participera à l'évaluation des projets en collaboration avec le conseil de développement. Il ne pourra en revanche mener aucune maîtrise d'ouvrage.
Le syndicat : avis et contrôle	
<hr/>	
À quel moment dans la décision publique ?	Le conseil de développement est, avec le syndicat mixte, fondateur, gardien et acteur de la charte de Pays. Le territoire de Puisaye-Forterre a fait le choix d'un conseil de développement fort, en réponse au précédent comité de développement où les élus étaient largement majoritaires.
Le rôle des élus	Pourtant, des craintes existent chez ses initiateurs : « Le décret comprend certaines lacunes. Il n'apporte aucune précision sur les pouvoirs du conseil de développement. Il ne fait qu'insister sur son rôle d'évaluation, en association avec les communes et leurs groupements. Le danger est que le Pays soit considéré comme une structure administrative centralisatrice et que le conseil de développement ne devienne qu'un conseil économique sans pouvoir réel, avec des représentants choisis dans les notabilités du territoire », indique Régis de Crépy, ancien président du comité de développement.
Le choix d'un conseil de développement fort : peu d'élus, mais quels pouvoirs ?	

Objectifs, thèmes abordés	<p>Le conseil de développement est le lieu d'analyse stratégique du Pays, il est chargé de la mise en œuvre du projet de Pays. En accord avec la structure de Pays et la charte de Pays, il décide des programmes et actions (engagements et modalités) à mener sur le territoire de Puisaye-Forterre.</p> <p>Dans ce cadre, il est amené à prendre des décisions qui engagent tout le territoire.</p>
Le conseil de développement, lieu d'analyse stratégique du Pays, incite au travail en synergie et soutient les porteurs de projets	<p>Ses principales missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter au travail en synergie et au partenariat entre communes, organismes socioprofessionnels ou spécialisés, milieux associatifs ; animer les commissions et groupes de réflexion ; conseiller les collectivités adhérentes dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de Pays ; - susciter des démarches, soutenir les porteurs de projets privés ou publics (formalisation et analyse des projets, resitués par rapport aux axes stratégiques de la charte ; recherche de financements ; montages de projets) ; - accompagner les communes et les groupements existants sans se substituer à eux : être une force de proposition au service des communes, les faire bénéficier de la compétence, de la disponibilité et de la présence sur le terrain de techniciens ; apporter un appui technique au montage des dossiers ; - informer les populations locales, promouvoir le territoire, animer débats et rencontres ; - organiser des outils de suivi, d'évaluation et de contrôle.
Effets induits Renouer le lien entre multiplicité des territoires et des populations	<p>« La loi Voynet offre des possibilités de responsabiliser tous les citoyens dans la décision et le suivi de leur avenir économique, social et culturel. Le Pays est le moyen d'assurer une cohérence entre divers éléments du territoire et diverses populations vivant sur ce territoire, et particulièrement les jeunes », souligne Régis de Crépy.</p>
Évaluation, place des habitants	<p>L'évaluation s'attachera à suivre la pertinence et la cohérence interne et externe du projet, ainsi que l'efficacité et l'efficience des opérations menées.</p>
Indicateurs et outils pour surveiller l'avancée du programme	<p>Pour ce faire, l'ensemble des actions seront dotées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (spécifiques à l'action, de solidarité, de participation de la population, de partenariat entre les acteurs, d'emploi, de moyens mis en œuvre...) ; - d'outils (fiches de suivi des actions, fiches d'auto-évaluation...), afin de suivre l'avancée du programme, au niveau de sa double exigence de progrès et de solidarité. <p>Afin de suivre le critère emploi, fondamental en matière de développement, il est envisagé la mise en place d'un observatoire.</p>



Consultation participative

Ribérac (24)

4 000 habitants

Au-delà des différences

Une consultation participative détermine le champ des préoccupations partagées par différents groupes d'acteurs concernés par une situation donnée.

Ces préoccupations constituent une base pour la définition et la conduite collectives et concertées des actions à entreprendre.

Fiche rédigée par Jean Marquet (association Connecter)

Territoire	La commune de Ribérac dispose depuis plusieurs années d'une aire de stationnement aménagée où séjournent 21 caravanes, dans lesquelles vivent 103 personnes (35 adultes, 68 enfants) sédentaires de fait. L'aire reçoit aussi des caravanes de passage. Une nouvelle aire doit être aménagée à proximité. Une première esquisse a été réalisée pour accueillir vingt caravanes.
Initiateur(s) et partenaires Greta et commune... pour commencer * Greta : groupement d'établissements pour la formation des adultes dépendant de l'Éducation nationale.	La commune avait, depuis longtemps, un projet de restructuration de l'aire de stationnement mais n'avait pu pas le concrétiser. D'autre part, le « camp » est surpeuplé et les élus de Ribérac souhaitent que d'autres communes participent à la création d'aires de stationnement, malgré l'hostilité prévisible des populations locales. Le Greta* de Dordogne, qui assurait déjà des activités d'alphabétisation pour des adultes de la communauté gitane, a saisi l'opportunité d'un projet européen dont il est partenaire (Integra-agir 2000) pour travailler aux améliorations à apporter aux prestations de formation offertes aux publics en situation d'exclusion. Travailleurs sociaux et coordination départementale pour l'intégration des gens du voyage le rejoignent. Dès la réunion de restitution, et pour la mise en œuvre du projet, des partenaires s'ajoutent au Greta, aux élus de la commune et de l'intercommunalité, ainsi qu'aux travailleurs sociaux : Caf, mission locale, police...
Forme Un groupe de pilotage composé d'élus, d'éducateurs et de socio-professionnels Quatre groupes tests	Les élus de Ribérac et de la communauté de communes, et les responsables de l'action sociale du département, ont accepté la proposition de consultation participative présentée par l'association Connecter. Un groupe de pilotage a été constitué. Il est composé du président de la communauté de communes et de son secrétaire général, d'un conseiller municipal de Ribérac, de la responsable de la circonscription sociale, de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et d'une formatrice du Greta. Il lui revient de : - valider les procédures de la consultation proposée ; - déterminer les acteurs à consulter (groupes tests d'une douzaine de personnes invitées sur la base de leur « communauté de situation »). Quatre groupes tests ont été constitués : gens du voyage, élus de la





communauté de communes, intervenants sociaux, habitants et commerçants de Ribérac et alentours. Une information a été communiquée à chaque personne, afin de lui permettre de vérifier l'utilité de sa contribution et de susciter son volontariat ;

- construire l'information à communiquer aux groupes tests (objectifs, effets attendus, processus engagé et nature de leur contribution) ;
- contribuer à l'analyse des résultats des groupes, formuler les thèmes de travail communs à proposer aux différents acteurs à l'occasion d'une rencontre de restitution organisée par le groupe de pilotage.

L'animation des groupes tests et le traitement des données recueillies sont assurés par l'association Connecter.

Moyens	À l'origine, l'opération est financée via le Greta de Dordogne, sur les fonds d'un projet européen dont il est partenaire. Depuis 1999, le projet est pris en charge par la communauté de communes de Ribérac.
Fonctionnement	Le processus a duré cinq mois. Il s'est déroulé en plusieurs étapes : - chaque groupe travaille séparément trois heures à partir d'une même question, pour cerner les attentes face au projet. Un support informatique de sondage délibératif collecte les remarques et permet de voter. Le résultat des votes est immédiat. Un débat s'engage : chacun s'exprime, mais une parole commune – qui laisse apparaître les zones de dissension – finit par se dégager.
Cerner les attentes des groupes-tests	- La production des groupes est croisée : apparition des préoccupations additionnées des groupes. Un questionnaire de synthèse est envoyé aux participants, qui se prononcent sur les préoccupations des autres groupes. Les réponses font apparaître accords et divergences.
Définir les convergences et les divergences	- Ce résultat est fourni au comité de pilotage pour analyse et formulation des propositions sur lesquelles les différents acteurs pourront travailler en concertation.
Formuler des propositions de groupes thématiques de travail	- Les résultats des groupes et du questionnaire sont présentés lors d'une réunion où sont présents les participants au test, et d'autres acteurs du territoire intéressés et susceptibles de contribuer aux futures concertations. Après débat, la zone de préoccupations partagées devient une préoccupation commune. Le comité de pilotage formule ses propositions et invite les participants à travailler sur les thèmes dégagés. Les participants s'inscrivent dans trois groupes de concertation.
Les groupes de travail font des propositions opérationnelles	- Deux réunions de chacun de ces groupes ont produit des propositions opérationnelles dont certaines sont déjà à l'œuvre.
À quel moment dans la décision publique ? Le rôle des élus	Le résultat des groupes de travail en commun doit servir à éclairer les décisions que prendront ceux qui en ont la responsabilité – élus et autres acteurs selon les types de décision.





Objectifs, thèmes abordés	<p>Le projet de nouvelle aire de stationnement intervient alors que la communauté gitane, implantée dans le territoire depuis des années, connaît des problèmes : intégration malaisée, tensions avec la population locale et les commerçants, faible scolarisation, situation sanitaire et sociale difficile, paupérisation. Pour le Greta et ses premiers partenaires, il s'agit de valoriser la culture gitane et de favoriser des rapprochements avec la population locale. Rapidement, les divergences de vue rendent nécessaire l'organisation du débat entre tous les acteurs. Les groupes de travail issus de la réunion de restitution traitent de trois thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aire de stationnement (accueil, règlement intérieur, organisation des services à implanter) ; s'y inscrivent des représentants des élus, des gens du voyage, des travailleurs sociaux, de la police municipale et de la gendarmerie, du Greta, de la Caf, de la Ddass et de la DDE. - Accueil des familles de passage et recherche d'habitat adapté (logements, terrains familiaux...) pour les gitans qui le souhaitent. Composition : élus, familles de gitans, travailleurs sociaux, Pact Arim (mouvement pour l'amélioration de l'habitat), DDE, conseillers financiers de la Caf, DDSP - Scolarisation des enfants, formation et insertion des adultes. <p>Participants : élus, gitans, mission locale, Éducation nationale (primaire, collège, Greta), Caf, DDSP et un chef d'entreprise.</p>
Rapprocher les populations	
Définition de l'aire de stationnement, de l'accueil et des modalités d'habitation	
Scolarisation, insertion et formation	
Effets induits Évolution des regards sur l'autre	<p>La question posée sur l'aire de stationnement a montré la complexité et l'interaction d'éléments culturels, sociaux, économiques et sanitaires. Images et représentations de l'autre se sont confrontées et ont pu évoluer. À l'occasion de la présentation des résultats du questionnaire de synthèse, on a vu une vision commune émerger sur les priorités. Un consensus fort s'est dégagé pour une concertation sur l'aménagement de l'aire et ses modalités de gestion (notamment sur la contribution financière de chaque famille), la scolarisation et la nature des activités économiques qu'il convient d'adapter aux familles. Des partenariats se sont renforcés ou établis, notamment avec l'inspection académique : projets d'activités de pré-scolarisation dans le camp, avec les mères, et projets d'actions de formation « mobilisation-socialisation » pour les jeunes. Le projet d'aménagement de l'aire a évolué, tenant compte de la nécessaire responsabilisation individuelle (sanitaires pour cinq modules au lieu d'un seul commun, système de mesure individuelle de la consommation d'électricité...).</p>
Renforcement des partenariats	
Élargissement des objectifs	
Évaluation, place des habitants	<p>De nombreuses difficultés demeurent, qui tiennent à la difficulté de trouver un langage commun, particulièrement entre élus et gitans qui n'ont pas les mêmes références ni les mêmes contraintes (obligations, responsabilités). Les temps de la délibération et de la décision sont différents et entraînent des tensions parfois difficiles à réguler.</p> <p>Malgré tout, une dynamique s'est créée, qui ne gomme pas les contradictions mais maintient les acteurs en mouvement.</p>
Les contradictions, moteur d'une dynamique commune	





Observateurs de quartiers et comités de quartier
Rillieux-la-Pape (69)
28 500 habitants

Nouveau service, nouvel emploi : observateur

Une réflexion sur l'Agenda 21 a introduit l'idée d'observateurs de quartiers. Après avoir principalement répondu aux commandes des services de la ville, ils cherchent - et trouvent peu à peu - leur place dans leurs relations avec les comités de quartier.

Territoire	<p>Rillieux-la-Pape est partagée en 14 comités de quartier découpés selon les sections électorales - afin d'équilibrer la population de chaque comité. La nouvelle équipe municipale envisage de fusionner certains comités, vu la lourdeur de gestion logistique du dispositif.</p> <p>Six observateurs de quartiers peuvent travailler en tout lieu de la ville, sur commande des services municipaux. De plus, chacun d'entre eux est affecté au suivi de deux ou trois comités de quartier.</p>
Initiateur(s) et partenaires	<p>Les comités de quartier et le secrétariat des comités de quartier sont nés à l'initiative de l'équipe municipale élue en 1995.</p> <p>Dans le cadre de sa réflexion sur l'Agenda 21, la commune élabore en 1997-1998 une charte de l'environnement et décide de se doter d'observateurs de quartiers. Ses partenaires techniques sont l'agence d'urbanisme, le CNRS et l'association Rhônalpénergie-Environnement.</p>
<p>Forme</p> <p>Des comités loi ATR</p> <p>Des délégués de micro-quartiers</p> <p>Des comités de quartier élargis</p> <p>Pour les observateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi des comités de quartier - réponses aux commandes 	<p>Les comités de quartier sont des comités consultatifs présidés par des élus, habitant le plus souvent le quartier. Chaque comité compte une trentaine de délégués, habitants (parfois représentants d'associations) volontaires au moment de la création des comités. Chaque délégué représente plus particulièrement une rue ou un ensemble d'habitations. Un bénévole, le secrétaire, fait les comptes rendus des réunions. Les comités de quartier sont élargis à tous les habitants lors de réunions publiques où la mairie présente ses projets d'urbanisme et auxquelles assiste une centaine de personnes.</p> <p>Un service municipal, le secrétariat des comités de quartier, a surtout pour rôle de diriger les demandes des comités vers les services compétents (souvent celui du cadre de vie).</p> <p>L'étude préalable à la rédaction de la charte notait que les observateurs devaient travailler notamment en rapport avec les comités de quartier. Ces rapports se définissent peu à peu.</p> <p>En plus du suivi des comités de quartier, les observateurs répondent aux commandes passées par les services municipaux selon une procédure fixée à l'avance : définition d'un objectif, d'une méthodologie et d'outils d'enquête, puis validation par un comité technique composé d'un référent de chaque direction, avant une validation par un comité politique composé du maire et du directeur de chaque direction.</p>



<p>Moyens</p> <p>Pas de fonds propres pour les comités</p> <p>Des sources de financement variées pour les observateurs</p>	<p>Les comités de quartier n'ont pas de fonds propres, même si l'idée de leur en attribuer a été évoquée. Ils se réunissent dans des salles municipales réservées par le secrétariat des comités de quartier, à la demande de l'élu président du comité. Les comptes rendus sont dactylographiés et envoyés à tous les délégués. Les frais du dispositif d'observateurs de quartiers sont les salaires des observateurs (embauchés dans le cadre du dispositif emplois-jeunes avec aide de l'État). Le financement provient des subventions de la communauté urbaine de Lyon, du ministère de l'Environnement, de la délégation interministérielle à la ville, du conseil régional, du ministère de l'Équipement, ainsi que de financements de programmes Life, Ademe et CSTB. La formation des observateurs est prise en charge à hauteur de 50 % par le conseil régional.</p>
<p>Fonctionnement</p> <p>L'observateur entre terrain, comités de quartier et services municipaux</p>	<p>Les observateurs ont plusieurs fonctions au près des comités de quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ils peuvent répondre à des commandes passées par les comités de quartier (peu de commandes pour l'instant : traversées piétonnes, utilisation d'un square). <p>Régulièrement, un élu, un observateur de quartier, un représentant de la police municipale et un représentant du service des espaces verts se rendent sur place lorsqu'un problème a été signalé par le comité ou par des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque observateur assiste aux réunions organisées par les comités dont il assure le suivi (selon les quartiers, leur périodicité varie). L'observateur fait une vérification sur le terrain (précision de l'emplacement du problème relevé, des possibilités d'intervention...) de chaque requête exprimée et donne son avis avant de l'adresser au secrétariat des comités de quartier, qui la transmet au service concerné. Le président du comité de quartier informe le comité de la suite donnée à la requête. L'observateur participe aussi aux réunions publiques des comités élargis. <p>Ces tâches s'ajoutent à leur travail d'enquête (environ 15 jours) suite à des commandes.</p>
<p>À quel moment dans la décision publique ?</p> <p>Le rôle des élus</p>	<p>Les observateurs travaillent en amont des projets municipaux, mais ne sont pas encore des forces de proposition.</p> <p>Les réunions des comités sont convoquées par leur président. Il établit l'ordre du jour, les anime, en relit les comptes rendus rédigés par le secrétaire et envoyés au secrétariat des comités de quartier.</p> <p>Le travail des comités, outre les requêtes ponctuelles, se fait à partir d'un premier projet des services municipaux. Pour les projets complexes (réhabilitation...), les réunions de consultation peuvent être organisées pendant toute une année.</p> <p>Le rôle des comités reste consultatif, de même que celui des observateurs. Il n'existe aucun mécanisme d'évaluation du respect de leurs avis.</p>

Objectifs, thèmes abordés	L'objet initial du dispositif d'observateurs de quartiers était de répondre à une question repérée lors du travail sur la charte de l'environnement : pourquoi certains espaces sont-ils « détournés » de leur vocation initiale (un jardin pour jeunes enfants où se retrouvent avant tout des adolescents, par exemple) ? Les observateurs devaient aussi permettre aux services techniques de la municipalité de passer des commandes d'enquêtes de terrain pour préparer leurs projets. Dans les mois qui suivent la prise de poste des observateurs, le service responsable des observateurs et le secrétariat des comités de quartier comprennent l'intérêt de faire au plus tôt jouer aux observateurs le rôle d'interface entre comités de quartier et services municipaux.
Travailler sur l'utilisation de l'espace public	
Appréhender progressivement le fonctionnement de la ville	Certains projets dépassant le cadre de la ville sont présentés par la communauté urbaine dans des réunions rassemblant plusieurs comités. Les nombreuses requêtes sur les squares ont amené les services de la municipalité à penser une politique d'espaces verts à l'échelle de la ville. Les observateurs se contentent pour l'instant d'un rôle de constatation et d'enquête, à des échelles ponctuelles ou à celle de la ville. Le dispositif, en place depuis deux ans, est encore à un stade de compréhension progressive du fonctionnement de la ville.
Effets induits Comités et observateurs : complémentarité et non pas concurrence	Les observateurs ont un rôle parfois difficile : leurs enquêtes sur le terrain peuvent faire ressortir le décalage entre la perception des habitants et la réalité, entraînant tensions, voire méfiance. Pourtant, ils se sentent de mieux en mieux acceptés. Leur mission au sein des comités de quartier a été bien définie, afin de ne pas poser les observateurs en concurrents du secrétaire. Au sein de la municipalité, la mise en place de l'observatoire est un outil de transversalité, puisque le processus de validation des commandes passe par deux comités où sont représentés l'ensemble des directions des services municipaux.
Évaluation, place des habitants	Les responsables du dispositif d'observation des quartiers souhaitent qu'avec le temps, les habitants pensent à interpeller directement les observateurs. Ceux-ci n'habitent pas toujours le quartier ni la ville, où certains d'entre eux ont emménagé lors de leur prise de poste. Cette diversité dans l'équipe, ainsi que la diversité des sexes, âges et formations, était recommandée par l'étude préalable à l'observatoire. Une évaluation a été menée par un bureau d'études autour de l'émergence du nouveau métier d'observateur et de la relation avec les habitants. Il en découle qu'il serait souhaitable de faire évoluer le rôle des observateurs vers une force de proposition, mais aussi qu'il est souhaitable de mieux informer les habitants du fonctionnement du quartier, éventuellement par la création d'un journal.

Agenda 21

Romans-sur-Isère (26)

32 500 habitants

Des fiches-actions pour le développement durable

Trois ans de sensibilisation, de consultations populaires, de débats publics et de rencontres internationales ont abouti à la conception commune de cinquante fiches-actions sur les politiques environnementales, solidaires et citoyennes. Un travail dont le budget s'est élevé à moins de 300 000 francs sur deux ans.

Territoire	<p>Les travaux de Romans-sur-Isère, autour de l'Agenda 21, sont traités dans un contexte local, national, européen et planétaire. Les propositions d'actions se situent à ces échelles (aménagement urbain à l'échelle de la ville, des quartiers, plan de déplacement inter-communal, échanges nationaux et internationaux de savoirs...).</p> <p>Elles insistent sur l'intégration des différentes politiques et sur la pertinence des solidarités entre ces différentes échelles.</p>
Initiateur(s) et partenaires	<p>À l'initiative du maire, l'équipe municipale entreprend, en 1996, la rédaction d'un Agenda 21 local, selon les recommandations du sommet de la Terre de Rio de 1992.</p> <p>L'association Rhônalpénergie-Environnement joue le rôle de conseil tout au long du processus. Des spécialistes sont invités aux débats en fonction des thématiques abordées.</p>
Forme À l'origine, une résolution municipale Le Forum 21 : 100 personnes qui ont conçu l'Agenda 21 et veilleront à son respect	<p>Les Agendas 21 ne bénéficient pas encore d'un cadre réglementaire spécifique. L'Agenda 21 de Romans-sur-Isère a donc fait l'objet d'une résolution du conseil municipal.</p> <p>Il se présente sous la forme d'un classeur regroupant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la synthèse des débats publics ; - les fiches précisant les objectifs, les moyens, le terme visé, les financements possibles pour les cinquante actions prévues. <p>Les débats et les actions proposés ont été conçus par le Forum 21. Celui-ci est composé d'une centaine de personnes (associatifs, institutions, adhérents de partis politiques, étudiants, techniciens communaux, adjoints et conseillers municipaux, membres de conseils de quartier, citoyens...). Il assurera la veille de l'Agenda 21 (actualisation, mise en œuvre, suivi des actions engagées). Certaines des actions proposées s'inscrivent dans le cadre de réponses à des appels d'offres ou des programmes nationaux ou communautaires.</p>
Moyens Moins de 300 000 francs sur deux ans	<p>Les moyens mis en œuvre pour l'ensemble de la consultation sont restés assez modestes. Une chargée de mission, déjà en place au moment du lancement du projet, en a conçu le déroulement, l'animation et la rédaction. Le questionnaire aux Romanais a coûté 10 000 francs, la</p>

parution du classeur moins de 15 000 francs. Une convention de 190 000 francs sur deux ans a été passée entre la ville et l'association Rhône-énergie-Environnement, tandis que l'état des lieux a été effectué par un bureau d'études pour 50 000 francs. Les nombreux intervenants extérieurs ont souvent participé à titre gracieux.

Fonctionnement	La préparation de l'Agenda 21 aura duré environ trois ans au cours desquels ont eu lieu :
Sensibilisation	- une conférence publique de sensibilisation ;
État des lieux	- une sensibilisation des responsables communaux aux problématiques de l'environnement ;
Forum	- la rédaction par un bureau d'études d'un document d'état des lieux de la politique municipale sur les sujets abordés par l'Agenda 21 ;
Rencontres internationales	- le travail du Forum 21, soit une centaine de personnes regroupées à partir d'un appel public lancé dans les journaux et réparties dans huit ateliers publics de dix à trente personnes. Les habitants ayant fait remarquer qu'ils n'étaient, ni spécialistes, ni techniciens des thèmes programmés et s'interrogeant sur la nature de leur participation aux ateliers (réunions hebdomadaires pendant plus de six mois), chaque atelier s'est organisé en fonction des préoccupations exprimées par les participants en début de séance. Techniciens et élus apportaient informations ou réponses. Ensuite commençait la recherche commune d'actions à proposer ;
Enquête	- la rédaction d'une synthèse, à partir de laquelle la Maison de la nature a élaboré les cinquante fiches-actions débattues, amendées puis validées par les membres du Forum 21 ; - des rencontres internationales « développement durable et Agendas 21 locaux » ; - un questionnaire aux élus, techniciens communaux et participants au Forum sur leur manière d'envisager l'Agenda 21 à Romans-sur-Isère, ainsi qu'une enquête distribuée à 10 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres (25 % de réponses).
À quel moment dans la décision publique ?	Les élus, invités aux débats (de même que les services techniques) ne les présidaient pas.
Le rôle des élus	Ressentie au départ par certains élus et directeurs de services techniques, la crainte d'être « dépossédés » de leurs prérogatives par la parole des citoyens en amont des projets a peu à peu diminué. Dans la phase de mise en œuvre, leur rôle et leur volonté politique seront prépondérants, « l'Agenda 21 local étant un recueil d'idées à l'attention des responsables locaux, c'est à ceux-ci qu'incombera la responsabilité d'engager la mise en œuvre de telle ou telle action », précise l'Agenda 21, qui insiste sur l'importance de la concertation entre les différents acteurs.

Objectifs, sujets abordés	<p>L'idée de départ est d'aboutir à une formulation consensuelle de propositions d'actions locales répondant aux critères du développement durable. « L'Agenda 21 est une contribution à l'avancement du concept de développement durable et à son inscription dans les mentalités des décideurs », selon le document de synthèse des travaux.</p> <p>Il aborde trois grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger l'environnement et maintenir les fonctions écologiques de l'écosystème (4 ateliers, 40 des 50 fiches-actions) ; - pour un développement social et écologique (2 ateliers : citoyenneté et gouvernance, accès à l'information et participation des citoyens ; action sociale, échanges et solidarité) ; - intégration de l'environnement dans le développement et les outils économiques (2 ateliers, dont un sur l'environnement comme source d'emploi et de développement économique). <p>Première action : création d'une agence de mobilité et élaboration d'un plan des déplacements urbains volontaire, dans le cadre du programme européen Save.</p> <p>À plusieurs reprises apparaît la nécessité d'actions communes, d'espaces de rencontre et de discussion, de recréation du lien social (création de coopératives d'achat, installation de mini-forums, dynamisation des conseils de quartier...). L'action « former à l'expression » aide les habitants qui le désirent à s'intégrer aux groupes de discussion.</p>
<p>Proposer ensemble des actions locales en faveur du développement durable sur...</p> <p>... l'environnement, le développement social, les outils économiques</p>	
Effets induits	<p>La mise en place de l'Agenda 21 a d'ores et déjà eu des répercussions en termes d'emploi : recrutement d'un chargé de mission pour le suivi du plan des déplacements urbains et de trois agents d'environnement. La communauté de communes du Pays de Romans-sur-Isère a, elle aussi, embauché dans ce cadre. « Rien n'empêche désormais les associations, les entreprises, les institutions... de s'inspirer de la démarche de la municipalité romanaise et d'impulser la mise en œuvre de l'Agenda 21 à leur niveau... », précise l'Agenda 21.</p>
<p>Une mise en œuvre par tous les acteurs locaux</p>	
Évaluation	<p>Le projet de Romans-sur-Isère a notamment permis à l'association Rhônalpénergie-Environnement de monter un cahier des charges de méthodologie de projet, qui a servi à l'élaboration d'autres Agendas 21. Ces villes se sont mises en réseau. Une dynamique d'échanges d'expériences est en place. Les habitants ont été fortement associés à la constitution de l'Agenda 21 et leur participation ne s'arrête pas là. Au contraire, les propositions de l'Agenda 21 soulignent l'importance de l'implication de la population dans différentes actions et préconisent une consultation de la population en amont des projets municipaux, la redynamisation des conseils de quartier, l'ouverture de certaines commissions municipales à de « simples citoyens », la création de « mini-forums » dans la ville. Parmi les actions tournées directement vers le citoyen, la formation et la sensibilisation sont récurrentes.</p>
<p>L'Agenda 21, une incitation à la participation dans toutes les activités de la vie de la ville</p>	



Charte et comités de quartier

Roubaix (59)

97 000 habitants

Un maillage serré pour une ville renouvelée

Même si la prise en compte du savoir des habitants reste un objectif à atteindre, la kyrielle de dispositifs installés permet une meilleure écoute et une concertation sur de nombreux lieux. Les moyens : une charte qui pose des principes et un programme politique de la ville qui prévoit 4 millions de francs pour les comités de quartier, les fonds participatifs et les écrivains publics.

Territoire	La ville est divisée en 15 quartiers de 3 500 à 7 000 habitants et en 4 grands quartiers, dotés de mairies de quartier. L'ensemble du territoire de la commune de Roubaix est concerné par la charte.
Initiateur(s) et partenaires	La ville a initié les comités de quartier en 1977. Les luttes urbaines à l'Alma Gare dans les années 70/80 ont fortement influencé le développement social des quartiers (DSQ).
Dans la mouvance des luttes urbaines	Marqués par le syndicalisme ouvrier et les mouvements d'éducation populaire, l'Association interquartiers de Roubaix (Air), les régies de quartier, les ateliers de travail urbain, les écrivains publics... figurent parmi les initiatives d'habitants nées des militances du cadre de vie. Depuis 1998, la ville initie de nouveaux dispositifs participatifs.
Forme Une multitude d'instances : pérennes ou ponctuelles, thématiques ou générales, agissant à différentes échelles de la ville	<ul style="list-style-type: none"> - Une charte, signée en juin 1999, énonce comme principe la prise en compte du savoir des habitants dans les projets de la ville. Elle reconnaît les comités de quartier comme interlocuteurs primordiaux de la cité. - 15 comités de quartier (associations loi 1901) en convention triennale avec la ville. Ils sont fédérés au sein d'Air et leurs relations avec la municipalité sont formalisées dans la charte. - 4 mairies de quartier décentralisées. - Un atelier de démocratie participative (ADP) : 15 représentants des comités de quartier et 5 représentants de fédérations associatives. - 6 ateliers projets de quartier (APQ), avec des acteurs représentant les forces vives des quartiers (pas d'élection) : commissions thématiques de quartier, initiées par la ville ou les associations. - 4 réunions thématiques d'ateliers projet de ville en 1999. - Un bureau consultatif roubaisien (BCR) : expérimentation « stationnement en centre ville » en 1999. - À l'échelle des grands quartiers (2 à 4 quartiers chacun) : un fonds de participation des habitants (4 commissions d'attribution gérées par les habitants), un fonds de travaux urbains (4 commissions thématiques dans les mairies de quartier). - 2 fonds participatifs à l'échelle de la ville : fonds de formation des



habitants, fonds d'aide aux dynamiques associatives de proximité (un comité de gestion, mêmes membres que l'ADP).

<p>Moyens</p> <p>Subventions de fonctionnement de la ville</p>	<p>Les 15 comités de quartier et l'Air sont financés par la ville, dont 12 comités dans le cadre de la politique de la ville. La subvention de fonctionnement (142 000 F en 2001) est destinée au frais de locaux, de fonctionnement, à un demi poste de permanent-habitant et quelques heures de secrétariat. Ils louent leurs locaux à la ville, aux HLM (loyers très modérés) ou dans le parc privé. Ils mobilisent peu d'autres financements. La dépendance à la municipalité est forte.</p> <p>Trois comités portent ou ont porté des projets en mobilisant des financements extérieurs.</p> <p>Le programme 2001/politique de la ville prévoit 2 millions de francs pour les comités de quartier, 500 000 F pour les fonds participatifs et 1,5 million de francs pour les écrivains publics.</p>
<p>Fonctionnement</p> <p>À chaque instance son type d'action</p>	<p>- Comités de quartier et fédérations associatives : nombreuses actions de proximité pour mobiliser les habitants, édition de journaux de quartier, participation à l'élaboration de la charte sur la démocratie participative en 1998/99, aux réunions de l'ADP, aux APQ, aux commissions thématiques, aux comités de gestion des fonds participatifs (instruction de dossiers de subvention, évaluation des projets).</p> <p>- APQ : politique de la ville (bilan, perspectives), contribution au projet de territoire.</p> <p>- BCR : consultation sur le stationnement en centre ville en 1999.</p> <p>- 9 écrivains publics de quartier (employeurs associatifs), financés par la politique de la ville. Recherche de pérennisation des postes, projet de création d'une école d'écrivains publics.</p> <p>- Préfiguration d'une université populaire : étude en cours.</p> <p>- Dispositif Natura Roubaix : concertation entre la ville et une association sur des espaces verts, des projets environnementaux et le développement durable.</p> <p>- Projet d'Agenda 21 en cours à l'échelle intercommunale (4 communes pour un Grand projet de ville).</p>
<p>À quel moment dans la décision publique ?</p> <p>Le rôle des élus</p>	<p>- Comités de quartier. Ils travaillent en priorité avec l'élu à la politique de la ville, occasionnellement avec le maire. Leur reconnaissance par les autres élus est très variable. Le conseil régional est très impliqué et soutient les comités, ainsi que tout autre projet de la politique de la ville (le maire de Roubaix est aussi vice-président du conseil régional). Les comités travaillent aussi avec le Fonds d'action sociale, les Fonds européens et d'autres partenaires institutionnels et financiers. L'échelon communautaire s'imposera fortement aux partenaires dans la décennie à venir.</p> <p>- APQ et projet de territoire : les APQ interviennent avant les débats en</p>

Des comités de quartier qui collaborent avec l'élu à la politique de la ville et soutenus par le conseil régional	<p>conseil municipal sur les orientations de la politique de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations « stationnement » : c'est un projet très avancé, soumis à critiques et propositions publiques. Un rapport de synthèse au conseil municipal a présenté seize propositions, dont sept ont été acceptées. - Projets d'aménagement et d'urbanisme : information et concertation sont variables selon les projets. Il n'y a pas de méthodologie arrêtée et validée par les élus. L'initiative des rencontres peut venir des services ou des associations selon les cas. La mobilisation associative est forte sur l'aménagement des espaces verts et des équipements sportifs. - L'atelier de démocratie participative est actuellement un lieu d'échanges, de débats, d'évaluation des actions, sans incidence directe sur la décision publique.
Objectifs, thèmes abordés	<p>L'objet initial est le cadre de vie, mais il a peu à peu été élargi à tout sujet concernant la vie du quartier, avec des thèmes récurrents : prévention et sécurité, jeunesse, éducation, emploi et insertion, santé, petite enfance, etc. Trois comités ont porté des innovations culturelles (Festival : festival de musique rap), sociales (épicerie solidaire) et environnementales (jardins collectifs), grâce à des financements extérieurs.</p>
Effets induits	<p>Meilleure écoute et adaptation des réponses institutionnelles aux besoins des habitants ; harmonisation des projets de la ville et des quartiers ; plus grande implication des citoyens dans la ville ; attitudes et comportements plus autonomes, responsables et solidaires.</p>
<p>Évaluation</p> <p>Une information à améliorer</p> <p>L'aide technique des experts</p>	<p>Malgré les ambitions de la charte, seuls quelques représentants des habitants participent à certains projets, à différents niveaux d'implication. De plus, l'information descendante reste à améliorer, les consultations à reprendre et à développer. La concertation doit se doter d'outils et de méthodologies adaptées pour associer davantage les habitants.</p> <p>Les comités de quartier peuvent mobiliser des experts comme aides techniques afin de soutenir leurs projets, via le Fonds de formation. La coproduction avec la ville reste un objectif à atteindre. Une réflexion est entamée par le réseau associatif, avec l'assentiment de la ville sur des budgets participatifs. On note cependant des contradictions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre, d'une part, la volonté de faire participer les habitants aux décisions (donc de partager le pouvoir), de faire travailler les services et institutions en transversalité et de casser le fonctionnement hiérarchique vertical ; et, d'autre part, le faible changement des institutions ; - entre le temps des habitants et le temps des institutions ; - entre l'amorce de décentralisation des services publics dans les quartiers et le renforcement des pouvoirs à l'échelon communautaire ; - entre les choix liés au développement durable et les choix liés au développement économique de la ville.



Les démarches-quartiers

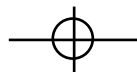
Saint-Denis (93)

86 000 habitants

Le plus en amont possible

De la réunion bailleurs / locataires aux réunions budget, tous les projets de quartier ou municipaux font l'objet de « démarches-quartiers » et se veulent l'illustration de la notion de « gestion publique participative ». 6 millions de francs du budget d'investissement seront consacrés aux démarches-quartiers en 2002.

Territoire	<p>Les 12 quartiers de Saint-Denis sont concernés par les démarches-quartiers. Le quartier ou le micro-quartier, comme l'ensemble de l'aménagement de la ville, y sont discutés. Les élus de la communauté d'agglomération peuvent être amenés à présenter leurs projets aux démarches-quartiers et à conclure des enquêtes à l'échelle de l'agglomération dans le cas de projets de développement économique des quartiers.</p> <p>Un « espace services publics », localisé dans un quartier, est ouvert à tous les habitants de Saint-Denis.</p>
Initiateur(s) et partenaires	<p>La démarche a été initiée par les services sociaux d'un quartier qui ont enquêté sur les services municipaux présents dans le quartier (organisation, information...). Ils en ont conclu (rapport Castagnotte, avalisé en 1988 par la mairie) à la nécessité d'une démarche participative pour leur amélioration.</p> <p>Dès le départ, l'idée est de faire travailler ensemble tous les partenaires présents sur le terrain : associations, municipaux, institutionnels...</p> <p>La première démarche-quartier est menée en 1989 ; le principe est élargi à toute la ville en 1995.</p>
Forme	<p>Les démarches-quartiers sont des rencontres et des groupes de travail. Elles sont chacune placées sous la responsabilité d'un adjoint au maire, d'un membre de la direction générale et d'un chargé de mission. Une plénière est réunie une fois par mois au minimum.</p> <p>Un groupe interface entre les différents publics et les services publics</p> <p>Dans chaque démarche-quartier, on trouve un groupe de travail, plateforme d'interface entre les différents publics et les services publics, ainsi qu'un conseil consultatif autour des maisons de quartier qui a pour rôle d'associer les habitants à la gestion.</p> <p>Un conseil consultatif de quartier</p> <p>Même si une tendance à l'homogénéisation peut être observée, chaque quartier a une « démarche-quartier » spécifique. La composition varie selon les quartiers, leurs habitants, la présence des associations, la personnalité des élus et des chargés de mission.</p> <p>Chaque « démarche-quartier » est spécifique</p> <p>La rédaction d'un cahier des charges est envisagée. Celui-ci serait une manière d'inciter les quartiers à se doter d'une charte de fonctionnement (comptes rendus de réunion, modes d'invitation...) et non une tentative d'uniformisation des « démarches-quartiers ».</p> <p>Ce dispositif est un élément de la volonté de participation des habitants, illustrée aussi par des comités de gestion appartenant aux usagers</p>



autour de chaque service municipal, un comité consultatif du monde du travail (syndicats, représentants associatifs, entrepreneurs), ainsi que par la présence d'un sociologue employé par la ville à plein temps.

Moyens	Les moyens disponibles pour les démarches-quartiers s'élèvent à 6 millions de francs de budget d'investissement pour 2002, soit 500 000 francs par quartier.
6 millions de francs	Pour autant, le principe de la démarche-quartier est de travailler à partir du repérage des besoins d'investissement que l'on financera grâce à l'enveloppe prévue, et non de chercher la manière d'employer les fonds disponibles.
Par tir des besoins	
Fonctionnement	La démarche-quartier est composée de plusieurs types d'actions :
Rencontres avec les élus	- des rencontres annuelles entre élus et habitants ; - des réunions mensuelles animées par l' élu ; - des groupes de travail (dont un groupe « quotidienneté » dans chaque démarche-quartier), animés par le chargé de mission ;
Groupes de travail réguliers	- des réunions thématiques de quartier ou pour la ville, qui rassemblent de 20 à plus de 100 personnes selon les thèmes. Un compte rendu de réunion est envoyé aux personnes qui en font la demande. L'ordre du jour est décidé par l' élu (auquel cas, la séance commence par les questions des habitants), ou par un groupe de travail ;
Visites de quartiers	- des visites de quartiers ;
Ateliers d'urbanisme	- des ateliers d'urbanisme, avec intervention de techniciens et présence de l'urbaniste-architecte missionné ;
Réunions budget	- des réunions sur le budget.
À quel moment dans la décision publique ?	Le pouvoir de décision des habitants est parfois limité, comme par exemple dans le cas d'une décision de démolition où le propriétaire décide seul, ou éventuellement en fonction des attentes municipales.
Le rôle des élus	Cependant, tout le travail autour de la démolition sera participatif : relogement des habitants, aménagement d'une pelouse ou d'un espace de stationnement en attendant que le terrain soit reconstruit, participation des jeunes du quartier aux travaux sur les bâtiments, évolution du projet municipal dans le quartier et du projet du quartier suite à la démolition. Il s'agit donc d'une concertation qui s'instaure le plus en amont possible du projet.
Objectifs, thèmes abordés	Les démarches-quartiers peuvent traiter de tous les besoins des quartiers et de tous les projets municipaux : rapports locataires / bailleurs, urbanisme et espaces verts, projets sociaux, culturels, économiques... Deux temps forts de la démarche-quartier :
Outiller les habitants	- les ateliers d'urbanisme ont pour objectif d'outiller les habitants sur des sujets parfois techniques (collecteur d'eaux usées...). Urbanistes,

Les réunions budget : du projet à l'action, du quartier à la ville	<p>architectes, équipe municipale et habitants travaillent sur des pré-projets. Afin que la communication s'établisse facilement, l'un des critères de choix des architectes missionnés est leur capacité à communiquer sur leur projet et à travailler avec des publics non avertis.</p> <p>- Les réunions sur le budget sont un moment clé d'articulation des deux facettes « projet » et « action » de la démarche-quartier : une réflexion sur un aménagement urbain peut avoir lieu pendant deux ans au niveau du projet avant d'être traitée en réunion de budget.</p> <p>Ces réunions commencent par une présentation globale du budget de la ville qui intègre une présentation territorialisée des projets. Le projet de quartier doit être repensé dans le cadre du budget de la ville, qu'il s'agisse de stationnement, de grand projet urbain de réhabilitation ou de ludothèque.</p> <p>Elles sont « un processus budgétaire participatif parallèle au processus budgétaire réglementaire », comme l'explique Éric Grignard, secrétaire général adjoint responsable de la démarche de territorialisation et de la démocratie participative. Les rapports d'orientation, obligatoires, sont discutés à chaque moment du processus, dans des aller-retours entre la mairie et les habitants.</p>
Effets induits	<p>Les démarches-quartiers ont notamment mis en évidence la nécessité de prendre en compte la spécificité du temps de la ville. Un projet de Maison du temps est à l'étude. Il s'agit d'adapter les services publics et les gardes d'enfants aux activités des travailleurs.</p>
Évaluation, place des habitants	<p>Comme dans la plupart des expériences de démocratie participative, les responsables regrettent que toutes les classes sociales ne soient pas impliquées de la même manière dans le processus, auquel participent avant tout des personnes déjà engagées dans la vie du quartier.</p> <p>Ayant conscience que les habitants participant au processus ne sont pas forcément représentatifs de tous les habitants du quartier, la ville s'est dotée d'un sociologue. Chargé de mission auprès de la mairie, il travaille sur des outils de perception de la ville. Son rôle est « d'objectiver la réalité », selon sa propre expression, en produisant des statistiques (bulletin de statistiques et d'études locales, avant tout destiné aux décideurs). C'est lui qui produit les évaluations des démarches participatives et des démarches municipales. Il est saisi des problèmes par les directions des services municipaux. Il produit surtout des outils d'aide à la décision. Les sujets étudiés vont du ramassage des seringues à la mixité sociale. Il est aussi beaucoup attendu du travail avec les services publics. « La territorialisation des services est un élément de crédibilisation et d'évolution des services publics. Ceux-ci sont des organisations territoriales qui travaillent de manière coordonnée sur le territoire, et c'est grâce à eux que peut s'instaurer une véritable participation », insiste Éric Grignard.</p>
En complément et pour évaluation du travail de participation : un « sociologue » de la ville	
Au cœur de la problématique : la territorialisation des services publics	



Points infos services publics et
Inter services de quartier

Saint-Nazaire (44)
66 000 habitants

Agents d'écoute et d'information

Les Points infos services publics - dont la mise en place s'est élevée à plus d'un million de francs - sont un dispositif de mise en réseau des différents services publics pour une meilleure écoute, information et orientation des usagers.

Territoire	Les neuf Points infos services publics et les treize Inter services de quartier (un par quartier) sont un dispositif recouvrant l'ensemble de la ville. La municipalité pense augmenter bientôt le nombre d'Inter services de quartier.
Initiateur(s) et partenaires Au commencement étaient les DSQ	L'idée des Inter services de quartier est née au sein des programmes de développement social des quartiers (DSQ), en 1991. Ils ont été expérimentés dans trois DSQ pendant deux ans, avant d'être intégrés au DSU (développement social urbain) et de toucher l'ensemble de la ville. Les Points infos services publics ont vu le jour un an après les Inter services de quartier et ont été lancés dans le cadre du contrat de ville.
Forme Inter services de quartier : des agents municipaux de terrain volontaires Points info services : travailler en réseau	- Les Inter services de quartier rassemblent les agents municipaux du quartier impliqués par leur profession dans la vie des quartiers (gardiens d'écoles, d'équipements sportifs, jardiniers, agents de propreté publique, agents des mairies annexes...), les élus de quartier, des travailleurs sociaux, des techniciens de la ville, des représentants de maisons de quartier et de HLM. Ce service implique un tiers des 1 400 agents municipaux de la ville. La participation à l'Inter services de quartier est basée sur le volontariat des agents municipaux. Les volontaires sont nombreux, l'intégration au dispositif étant pour eux valorisante en termes d'efficacité et de reconnaissance. Dans le cadre du contrat local de sécurité, les collèges de quartier sont invités à participer aux groupes de travail. - Les Points infos services publics comptent une multiplicité de partenaires en réseau : mairies annexes, antennes de HLM, employés de la Poste, Sécurité sociale, ANPE, ministère de la Justice, services municipaux, inspection du travail, police, EDF. Ils sont situés dans des lieux déjà repérés par les habitants (mairies annexes, antennes HLM, Postes, Caf...). L'opération ne crée pas un nouveau service, mais met à disposition, dans des lieux où l'administration est déjà présente, une information sur les différents services publics existants.
Moyens	Le dispositif des Inter services de quartier ne demande pas de moyens budgétaires, car il est une manière de travailler.





Des moyens financiers conséquents	La mise en place des Points infos services publics, financée à 50 % par l'État et à 50 % par la ville, a coûté un million et demi de francs.
Fonctionnement	Les agents des Inter services de quartier ont pour tâche de prévenir rapidement les services techniques compétents ou l' élu de quartier lorsqu'un problème est repéré (processus de veille et d'alerte). Des réunions trimestrielles sont organisées avec les agents municipaux, les élus de quartier et les techniciens des différents services. Elles sont particulièrement appréciées des élus car elles leur donnent la possibilité de rencontrer les techniciens et les agents de terrain. Des réunions ad hoc peuvent être impulsées, à la demande d'agents ou d'élus, en cas de problème grave.
Repérage et alerte	
Inter-connaissance des administrations	Les participants aux Points infos services publics se réunissent tous les trois ou quatre mois. Lors de ces réunions, une inter-connaissance des agents des différentes administrations se développe, de manière à ce que, dans chacun de ces Points, l'habitant puisse être renseigné au mieux sur la palette des services présents dans l'ensemble des services publics et que ces services travaillent en partenariat pour aider chaque habitant. Un guide des services publics - élaboré pour aider la collaboration entre agents et habitants - est distribué dans les Points infos services publics.
Actions de formation	Des formations inter-administrations sont organisées. Toute réforme importante dans une administration est présentée dans une réunion aux volontaires des différents services participant au réseau. Pour une meilleure qualité d'accueil, les membres du réseau ont bénéficié d'une formation de plusieurs jours à l'accueil du public de jeunes.
À quel moment dans la décision publique ?	Les Inter services de quartier interviennent de manière directe sur des sujets du quotidien, en amont de l'action de la mairie, et les réponses aux problèmes sont rapides (quelques jours au maximum).
Le rôle des élus	Les Inter services de quartier n'ont pas eu pour l'instant vocation à créer des projets, même si leur rôle de veille du quartier peut aider les élus à mieux percevoir les attentes de la population.
En amont du projet, un rôle de veille	Les questions de plus grande ampleur sont avant tout travaillées dans les réunions publiques des élus de secteur.
Objectifs, sujets abordés	Dans les premiers temps, les Inter services de quartier se réunissaient pour faire le point sur l'avancement des travaux du DSQ.
Un dispositif transversal	Aujourd'hui, c'est « un dispositif transversal souple et rapide, qui permet une meilleure coordination des acteurs de terrain entre eux, partant du principe que l'agent municipal est moins un « exécutant » qu'un « écouteur », « capteur » des problèmes de la société dans son domaine de compétence » (dossier Services publics auprès des citoyens, mairie de Saint-Nazaire, janvier 2000). Par une réponse rapide à des problèmes matériels quotidiens (ampoule cassée, trottoir détérioré,





La ville à l'écoute des habitants	<p>sémaphore en panne...), la ville veut montrer aux habitants que, quel que soit leur lieu de résidence - fût-il un quartier populaire réputé « difficile » -, elle ne les délaisse pas. Elle espère ainsi réduire un sentiment d'exclusion sociale et de mise à l'écart dans certains quartiers. Les Inter services de quartier espèrent, à l'avenir, élaborer des projets. Les Points infos services publics cherchent à faciliter le rapport entre les habitants et l'administration, souvent vécu comme opaque et distant, bref, à « humaniser l'administration », comme l'explique M.Ryo, coordinateur des actions dans les quartiers.</p>
Humaniser l'administration	<p>L'évolution majeure des Points infos services publics a été enclenchée par la reprise de l'activité économique des chantiers navals, qui a entraîné un afflux de population. Les Points infos services publics ont été largement sollicités et un espace d'accueil a été ouvert pour les nouveaux résidents, qui permet de faciliter les démarches administratives, ainsi que de trouver un hébergement.</p>
Effets induits	<p>Les Inter services de quartier permettent à chaque agent d'avoir un rôle de représentant du service public local, mais aussi de mesurer le « climat social » d'un quartier - selon l'expression de la mairie -, et d'évaluer la qualité des services publics rendus.</p>
Mesurer le climat social	<p>Ils sont maintenant inscrits au chapitre « moyens et actions » du contrat local de sécurité.</p> <p>Les Points infos services publics ont entraîné une modification des relations entre les personnes qui participent au réseau. Chaque institution est aujourd'hui en mesure de donner des informations sur les activités des autres.</p>
Évaluation	<p>Le risque de routine d'un dispositif qui a maintenant dix ans n'est pas à négliger. Une évaluation d'impact a eu lieu, en 1995, par l'Institut d'études supérieures de la fonction publique territoriale de Fontainebleau, mais la mairie souhaite mettre en œuvre une autre évaluation, afin d'intégrer de nouvelles problématiques et de soutenir le dynamisme de l'initiative en place.</p>
Des évaluations régulières	<p>D'autre part, en plus de la permanence, les élus de secteur tiennent tous les ans une réunion de quartier annoncée par affichettes et prospectus dans les boîtes aux lettres. Elles peuvent rassembler jusqu'à 500 personnes (habitants, associatifs...) dans des quartiers de 3 000 à 5 000 habitants. À cette occasion, l'élu présente les projets dans le quartier et la ville, note les requêtes des habitants, fait un compte rendu des plaintes reçues et des réponses qui y sont données.</p>



Conseil consultatif des étrangers (CCE)

Strasbourg (67)

264 000 habitants

En attendant le droit de vote

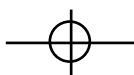
Un conseil consultatif des étrangers, composé d'associatifs et de représentants étrangers des quartiers, travaille en étroite collaboration avec la municipalité et en concertation avec les administrations nationales. Il mobilise 20 000 F par an et cinq permanents.

Territoire	Le conseil consultatif des étrangers (CCE) couvre la ville de Strasbourg (53 000 résidents étrangers, soit 14 % de la population strasbourgeoise). De plus, les quartiers sont représentés par un collège spécifique au sein du CCE depuis le printemps 2000.
Initiateur(s) et partenaires Quand les élus relaient les aspirations des associations	Le CCE se situe dans la suite d'une série d'initiatives municipales, en concertation avec les associations, dans le but d'établir une concertation avec les étrangers. Une commission extramunicipale des immigrés (Cemi) a été créée en 1985 à l'initiative d'un adjoint au maire (UDF). Elle a essentiellement une mission d'information réciproque. Elle s'est réunie pendant deux ans avant de disparaître progressivement. En 1990, l'adjointe au maire chargée des affaires sociales et socio-éducatives réactive l'idée d'une structure de liaison et de coordination de la municipalité avec les communautés étrangères. Un collectif d'associations de résidents étrangers en propose la forme organisationnelle, décidée in fine par le maire.
Forme Assemblée plénière Bureau de représentants des zones géographiques du monde et des quartiers Commissions thématiques Conseil et comité consultatif	Le conseil consultatif des étrangers est composé : - d'une assemblée plénière (un titulaire étranger et un suppléant étranger ou naturalisé de chacune des 72 associations de résidents étrangers membres du CCE et un collège de 50 volontaires résidents étrangers représentant les quartiers de Strasbourg) ; - d'un bureau de quatorze membres élus pour trois ans par l'assemblée plénière : représentants par zones géographiques (Union européenne, Europe non communautaire, Afrique noire, Asie, Proche-Orient, Amérique du Sud), six représentants de quartier élus (trois femmes, trois hommes), une personne qualifiée nommée par le maire ; - de trois commissions thématiques de travail (« habitat, logement et cadre de vie » ; « droits de l'homme, discriminations, femmes, culture, identité » ; « jeunes, banlieues, scolarité, étudiants étrangers »). L'instance légale du CCE est le Comité consultatif des étrangers, créé un an après le CCE par délibération du conseil municipal dans le cadre de la loi ATR du 6 février 1992. Il a pour mission d'acter les travaux du CCE et de les présenter au conseil municipal. Présidé par le maire, il est composé de six membres du conseil municipal représentant divers groupes politiques, de huit membres du bureau du CCE et d'une personne qualifiée désignée par le maire de Strasbourg.



Moyens 20 000 F par an, un bureau et cinq permanents	Le CCE fonctionne avec un budget d'environ 20 000 F par an. Il dispose d'un bureau et de cinq permanents et peut faire appel aux différents services de la municipalité, notamment pour son journal trimestriel et sa lettre d'information.
Fonctionnement Interpeller Proposer	Le bureau du CCE a avant tout un rôle de recensement des problèmes des résidents étrangers, d'interpellation du conseil municipal, d'animation des commissions thématiques de travail. Celles-ci ont pour objectif de débattre et d'apporter des réponses aux problèmes soumis par le bureau. Le Comité consultatif des étrangers est le garant des activités du CCE. Il n'intervient au conseil municipal qu'avec l'accord du CCE et se réunit une fois par an.
À quel moment dans la décision publique ? Le rôle des élus	Le CCE a officiellement droit de saisine du conseil municipal, conformément à la loi ATR.
Objectifs, thèmes abordés Charte, forum et actions de terrain Commissions femmes, étudiants, scolarité	<ul style="list-style-type: none"> - Conception de la charte des résidents étrangers de la ville, qui contractualise les rapports entre les étrangers et la municipalité. - Participation au forum des ONG organisé par le Conseil de l'Europe et aux Rencontres européennes des organismes consultatifs d'étrangers. - Partenariat avec la ville sur le dossier des discriminations. - Vote symbolique du 12 juin 1999 « J'y suis, j'y vote ». - Bus de la citoyenneté qui circule dans les quartiers pour collecter les candidatures au collège des représentants de quartier et sensibiliser le grand public à la vie de la cité. - Commission femmes : réunions publiques, expositions, rédaction d'un livre blanc... - Commission étudiants étrangers : travail avec la DDTE sur l'autorisation de travail des étudiants étrangers ; projet de parrainage d'étudiant étranger nouvel arrivant... - Commission scolarité : pointe le problème de l'accès des parents d'élèves étrangers à l'information, puis entreprend un travail de réflexion avec l'inspection académique et de construction d'un lieu de convivialité, de formation et d'information.
Évaluation, place des habitants	Le bureau élu en mai 2000 souhaitait entreprendre un partenariat plus fort avec les élus, par le biais desquels des avancées concrètes peuvent être obtenues. Il espère que les responsables associatifs et représentants de quartier s'emparent de l'outil CCE et le fassent vivre. Les projets de la nouvelle équipe municipale concernant l'avenir du CCE ne sont pas connus à ce jour, une réunion entre le CCE et la municipalité étant espérée pour septembre 2001.

Cette fiche est tirée de l'article de Claude Heckel et Claude Harter, L'expérience de Strasbourg, les résidents étrangers à Strasbourg dans Migrations société, janv.-fév. 2001, vol. 13, n°73.





Conseil de la vie associative (CVA)
Villeneuve-d'Ascq (59)
65 000 habitants

Associations et élus s'associent

Plus d'une centaine d'associations travaillent en permanence, en collaboration avec les services municipaux, à l'expression de la vie associative et à la formation des bénévoles. Le tout sous la direction d'un secrétariat de la municipalité et agrémenté d'un budget de 68 000 francs.

Territoire	Toutes les associations de Villeneuve-d'Ascq peuvent participer au Conseil de la vie associative.
Initiateur(s) et partenaires	L'action fait suite à une des propositions de campagne du maire élu en 1995, qui suggérait la création d'un conseil de la vie associative, se réunissant une ou deux fois par an à la demande du maire, pour débattre des relations communes à la mairie et au monde associatif.
À l'initiative des élus	Le rôle de l'espace ressource est de renvoyer les associations vers des partenaires, qu'ils soient associatifs, privés ou publics : missions locales, services municipaux, experts comptables, Sacem, Institut du travail social... Les partenaires du dispositif sont donc nombreux et varient en fonction des besoins des associations.
Forme	Le Conseil de la vie associative (CVA) est une association de fait. Les 1 300 associations de la ville s'y rassemblent selon le principe de libre adhésion. Une centaine d'associations sont représentées à chaque séance du CVA. Les responsables associatifs y assistent en fonction de leur disponibilité.
Association de fait	On y trouve toute la gamme des associations : culturelles, sportives, de loisir, humanitaires, de défense des droits de l'homme...
Principe de libre adhésion	Les groupes de travail thématiques du CVA sont composés d'élus et d'associatifs. Le CVA est animé par l' élu du secteur associatif.
Moyens	Les associations ont refusé une subvention pour gérer elles-mêmes le CVA, arguant de leur volonté de préserver leur liberté de participer au CVA selon leur disponibilité et de ne pas être responsables d'une gestion lourde et contraignante.
Ni fonds ni locaux propres...	C'est pourquoi le CVA ne gère ni fonds, ni locaux. La logistique et le secrétariat sont assurés par le service municipal d'aide au développement associatif (quatre personnes à temps complet, dont trois sous la mesure « nouveaux services – emplois jeunes »), qui gère un budget de 68 000 francs, avec lequel sont financées notamment les formations organisées par le CVA. Depuis peu de temps, le service municipal d'aide au développement associatif gère et centralise les
... mais la ville fournit matériel, secrétariat et budget (68 000 F)	



dossiers de demande de subvention, qui sont ensuite instruits par les services référents.

À la mairie, un espace ressource équipé (ordinateurs, imprimantes, fax, documentation, accès internet et photocopieurs) est mis gratuitement à la disposition des associations. Chaque association bénéficie de la jouissance d'une salle de la mairie deux jours par an et de l'accès à trois locaux d'une trentaine de mètres carrés.

Fonctionnement	Le CVA se réunit en séances plénières une à deux fois par an, au cours desquelles des groupes de travail thématiques sont créés. Ils déterminent, lors de débats avec les responsables associatifs intéressés, des positions ensuite validées en assemblée plénière. Les propositions sont alors soumises à la ville.
Propositions soumises à la ville	Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la ville, qui comporte une rubrique « vie associative ».
Un espace ressource	Le CVA travaille sur quatre types d'actions : - l'espace ressource. C'est un pôle de compétence, tête d'un réseau de relations. Il fait partie du service municipal d'aide au développement associatif. Il oriente et introduit les associations vers les services municipaux, cabinets comptables ou de conseils (juridique, financier). 250 associations s'y rendent chaque année.
Des formations	- La formation des associatifs. Un classeur pédagogique (fiches sur les droits et obligations des associations, les emplois jeunes, la communication avec la presse...), élaboré par les services de la mairie, est distribué (50 F pour participation aux frais matériels) à toute association qui vient chercher un renseignement à la mairie. Les mises à jour du classeur sont régulièrement envoyées aux associations. Des formations thématiques peuvent aussi être organisées. 150 associations en bénéficient chaque année. À la demande des associations, ces formations portent généralement sur des thèmes techniques (comptabilité...).
Groupes de travail thématiques	- L'animation du CVA. Réunions et groupes de travail sont présidés par un élu, mais leurs participants établissent ensemble l'ordre du jour des réunions. Les invitations et comptes rendus de réunions sont gérés par l'élu. Le CVA organise aussi une foire aux associations et des enquêtes sur leurs attentes.
Observatoire de la vie associative	- L'observatoire de la vie associative. Ce logiciel de base de données sur les associations (activités, financement) permet de repérer les éventuels problèmes d'une association et d'en chercher avec elle les causes et les solutions. Il s'agit d'un véritable outil de suivi des associations.
À quel moment dans la décision publique ? Le rôle des élus	Le CVA se définit d'abord comme une structure de concertation et de suggestion participant à la démocratie locale par le rapprochement des moyens et des énergies de la municipalité et du monde associatif. Il entretient des liens privilégiés avec la mairie, en tant qu'aide à la décision. Il n'est cependant qu'une instance de proposition.

Il est présidé par le député maire et le conseiller municipal délégué à la vie associative. Le CVA remet au maire, par le biais de l'élu au secteur associatif, des avis consultatifs qui seront débattus en conseil municipal. Le conseil municipal prend éventuellement une décision.

Objectifs, thèmes abordés	Le CVA a pour but d'être un lieu de débat ouvert à toutes les associations villeneuvoises, quel que soit leur secteur d'activité, afin de promouvoir la vie associative, d'élaborer des propositions et de réfléchir à la pratique de la vie associative.
Promouvoir le débat et la vie associative	<p>Un premier appel à discussion, entre la mairie et les associations, a réuni 250 représentants associatifs sur le thème des relations avec la municipalité. Les premiers groupes de travail se sont mis en place.</p> <p>Un an plus tard, un colloque du CVA concluait par la nécessité de créer ce qui est aujourd'hui un de ses axes d'action essentiels : la formation des bénévoles.</p> <p>Les sujets abordés concernent les problématiques du monde associatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la relation associations-municipalité. Face à l'essoufflement de la traditionnelle « foire aux associations » de la ville, le maire interpelle les associations : une vingtaine de représentants d'associations se réunissent alors une fois par mois, pendant plusieurs mois. Ses propositions, validées par la mairie, furent de réduire la durée de la foire à un jour, d'y mettre en valeur le travail des bénévoles et de laisser les associations du groupe de travail - à la place de la ville - décider des thématiques abordées lors de la journée ; - le bénévolat (un travail de rédaction d'une charte du bénévolat est en cours) ; - la fiscalité des associations ; - les emplois-jeunes ; - la loi 1901 et son évolution (proposition d'un week-end de la vie associative avec des expositions, des visites de quartier en minibus...).
Effets induits	Le CVA permet des échanges d'expériences et le développement d'actions complémentaires. Les associations se rendent compte, dans les groupes de travail, de leurs complémentarités et de l'entraide qu'elles peuvent s'apporter : échanges d'informations sur les financements, prêts de locaux... Les élus peuvent renvoyer les associations qui les interpellent vers le CVA. Les associations sont mieux formées et informées quant à leurs devoirs et leurs droits.
Échanger des expériences	
Évaluation, place des habitants	Les habitants, au sein des associations, sont des coproducteurs. Ils participent à la décision et sont parfois les bénéficiaires des services mis en œuvre. Il n'y a pas de dispositif d'évaluation du CVA autre que la présence aux réunions, mais celles-ci réunissent, à chaque plénière, et ce depuis cinq ans, au moins une centaine d'associations.